

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU 20 OCTOBRE 1994



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	5721
2 ^e séance	5751
3 ^e séance	5787

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(29^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 20 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. Loi de finances pour 1995 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5723).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Aloys Geoffroy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche.

MM. René Carpentier, le président,
Alain Devaquet,
Jacques Guyard,
Jean-Pierre Foucher,
Bruno Bourg-Broc,
Jean-Yves Le Déaut,
François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Jean Rosselot, le ministre,
Jean-Claude Etienne.

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Remise des réponses aux questions écrites signalées par les présidents des groupes (p. 5749).

3. Ordre du jour (p. 5749).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n^{os} 1530, 1560).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La parole est à M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'équipement supérieur et de la recherche, mes chers collègues, les crédits de l'enseignement supérieur pour 1995 s'élèvent, recherche universitaire comprise, à un peu plus de 42 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement. Cela correspond à une augmentation de 4,8 p. 100 qui traduit l'attention que le Gouvernement porte à l'enseignement supérieur, puisque le budget général ne progresse que de 2 p. 100 à peine.

Ces crédits représenteront 2,5 p. 100 des dépenses de l'Etat en 1995. Compte tenu des 4 milliards que consacrent les collectivités territoriales à l'enseignement supérieur, l'effort public en sa faveur atteint 0,9 p. 100 du PIB, soit un niveau comparable à celui de la Grande-Bretagne, à peine inférieur au 1 p. 100 de l'Allemagne, mais très supérieur au 0,4 p. 100 du Japon.

A titre d'introduction, j'évoquerai rapidement l'évolution des effectifs étudiants. Si nous avons compté, l'année dernière, 100 000 étudiants supplémentaires, les prévisions pour cette année, qui semblent se confirmer, établissent l'augmentation de la population étudiante à environ 90 000, ce qui présage le ralentissement attendu de la croissance des effectifs étudiants. De ce point de vue, il faut noter l'écart entre les prévisions de la direction de la prévision et la réalité. Ainsi, l'année dernière, elle avait prévu 4,5 p. 100 d'augmentation des effectifs, alors que celle-ci a été de 7,6 p. 100. Une rationalisation de ce mécanisme de prévision apparaît donc souhaitable, d'autant qu'une meilleure gestion des données télématiques disponibles pourrait la faciliter.

De même, les choix de filières par les étudiants restent assez difficilement prévisibles. La progression globale des effectifs cache des disparités entre différentes filières et certains engouements non justifiés, pour les sciences humaines ou la médecine par exemple. En revanche, si les IUT restent dynamiques, leur croissance ralentit. En complément des mesures annoncées en juin dernier, un effort d'information doit donc être poursuivi en faveur des filières professionnelles auprès des entreprises et des étudiants. Il y a là un enjeu pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Enfin, pour en finir sur ce point, la forte progression des effectifs, qui se reporte maintenant en deuxième et troisième cycles universitaires, est une exigence supplémentaire compte tenu des surcoûts qu'elle implique.

Dans ce contexte de croissance des effectifs, je me réjouis de constater que l'amélioration des conditions de vie des étudiants reste une priorité pour le Gouvernement. D'abord, l'effort de simplification administrative est louable : le dossier social unique va être étendu à une quinzaine de CROUS, conformément aux recommandations du rapport Prevos, la prise en charge de la gestion des bourses d'enseignement supérieur par les CROUS sera généralisée en 1995.

Pour 1995, les crédits de bourses s'établiront à 5,359 milliards de francs, soit une hausse de 7,8 p. 100 par rapport aux crédits de 1994. Une mesure nouvelle d'un montant de 76 millions de francs permettra d'accompagner un accroissement de la population boursière de 2,7 p. 100 et de revaloriser le taux des bourses de 1,5 p. 100. L'objectif annoncé des 25 p. 100 d'étudiants boursiers est donc toujours poursuivi.

De même, en matière de logement, l'objectif fixé par le plan social étudiant a été respecté, et même au-delà. En 1995, 6 000 nouveaux logements devront être construits, un crédit de 115 millions de francs ayant été inscrit à ce titre au budget du ministère du logement.

Par ailleurs, 10 000 places supplémentaires de restaurants universitaires ont été prévues à la rentrée 1994.

Au total, les crédits du logement et de la restauration s'élèvent à 943 millions de francs.

Restent toutefois des réflexions à approfondir sur la manière de soulager les étudiants des frais de transport devenus très importants ou sur le système du prêt étudiant. Si de nombreuses propositions ont été faites, notamment dans le rapport Prevos, il convient de remarquer qu'elles n'ont pas véritablement abouti.

S'agissant des équipements et constructions universitaires, le plan Université 2000 chevauche le X^e et le XI^e Plan. Fin 1993, c'est-à-dire à la fin du X^e Plan, le taux moyen d'exécution de la contribution de l'Etat était proche de 54 p. 100. L'achèvement du plan Université 2000, initialement prévu fin 1995, s'effectuera plutôt vers l'année 1997, mais le taux probable de réalisation à cette époque dépassera 100 p. 100 pour s'établir aux alentours de 107 p. 100 pour l'ensemble de la France - 112 p. 100 pour la province, 125 p. 100 pour les départements et territoires d'outre-mer et un peu plus de 100 p. 100 pour l'Île-de-France. Si l'Etat tient ses engagements, et parfois au-delà, c'est donc au prix d'un léger

glissement dans le temps. Les collectivités locales, malgré des disparités importantes, tiendront les leurs avec un taux de réalisation global de 103 p. 100.

En 1995, les crédits de construction passeront de 1 078 millions de francs à plus de 2 milliards de francs, soit une progression proche de 13 p. 100, ce qui permettra d'être cohérent avec le rythme d'exécution annoncé du plan Université 2000 à l'horizon 1997-1998.

Il faut particulièrement souligner l'effort fait en faveur des bibliothèques et des musées, avec une croissance de leurs dotations de 6 p. 100.

La gestion déconcentrée des procédures de construction permettra à l'administration centrale de recentrer son action sur l'élaboration de la carte des formations universitaires. Dès janvier 1995, les préfets et les recteurs disposeront, en effet, du pouvoir de mener eux-mêmes les procédures.

La carte universitaire nationale devra être maîtrisée en vue de l'optimisation de l'allocation des ressources. A ce propos, le plus délicat sera de concilier le souci d'aménagement du territoire et l'exigence de l'excellence des enseignements déployés. Dans son rapport sur la prospective de la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche, M. de Gaudemar affirme fort justement qu'il faut éviter le risque d'un illusoire maillage homogène du territoire. Il propose justement une méthode d'action reposant sur les schémas régionaux d'enseignement supérieur et de la recherche destinée à concilier les indispensables programmation et coordination nationales et la non moins nécessaire déconcentration des décisions destinée à assurer le succès de l'intégration des formations supérieures dans leur contexte local.

Demeure toutefois la contradiction fondamentale entre la volonté de diversification croissante des formations supérieures et la permanence d'un contexte réglementaire uniforme. La redéfinition de la carte universitaire, pour être pleinement satisfaisante, ne devra-t-elle pas s'accompagner d'une réforme du statut des universités ? La question est ouverte.

Pour conclure ce chapitre, il convient de faire le point sur les subventions de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur. Cette dotation sera de 3,761 milliards de francs en 1995, en progression de 1,6 p. 100 par rapport à 1994. Cette année, les dotations globales de fonctionnement ont été attribuées par le système de répartition automatique San Remo, dont c'était la deuxième année d'application. Toutefois, par suite de critiques portant sur la fiabilité des paramètres utilisés par ce système, des améliorations méthodologiques devraient lui être apportées, tenant compte notamment de la recherche et des surfaces des locaux.

S'agissant des crédits de maintenance, si les autorisations de programme augmentent de 3,7 p. 100, les crédits de paiement sont en revanche en légère diminution. Je tenais, monsieur le ministre, à attirer votre attention sur ce point afin que les établissements n'accumulent pas de retards en ce domaine.

Le dernier aspect du budget que je traiterai ici, et non le moindre, a trait aux personnels de l'enseignement supérieur. Parlons, dans un premier temps, des enseignants.

Le projet de budget prévoit la création de 1 150 emplois d'enseignants, dont 785 enseignants-chercheurs et 180 agrégés, auxquels s'ajoutent 100 équivalents emplois pour rémunérer 200 professeurs associés à mi-temps, soit un accroissement de 1,7 p. 100 du nombre d'enseignants.

Compte tenu de la progression attendue des effectifs étudiants, ce dispositif ne permettra pas d'empêcher une dégradation légère du taux d'encadrement dans les universités, sauf à recourir à une solution d'urgence, comme en 1994, avec 575 autorisations de recrutement en sur-nombre pour un effectif budgétaire de 1 050. En tant que rapporteur spécial, j'attire toutefois ici votre attention sur le fait que cette mesure pragmatique, dont l'orthodoxie budgétaire reste à démontrer, ne saurait constituer un mode permanent de compensation des arbitrages initiaux. Il conviendrait donc de consolider rapidement ces emplois.

Quant aux carrières réformées en 1992, la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs ne donne pas pleine satisfaction. Un nouveau système de recrutement, inspiré de celui préconisé par le rapport Quenet, sera mis en place vraisemblablement pour la campagne de 1996. Il permettra de mettre un terme à certaines situations où des candidats « qualifiés » ne sont pas recrutés, souvent pour des raisons locales, alors que des postes demeurent vacants dans les universités.

La politique de pré-recrutement, qui donne satisfaction, sera maintenue et financée à enveloppe constante - 267 millions de francs - de même que les primes d'encadrement doctoral et de recherche destinées aux enseignants-chercheurs qui effectuent, en plus de leurs obligations statutaires, une activité spécifique en matière de formation et par la recherche.

Concluons sur les personnels non enseignant. C'est, peut-être, le point le plus difficile de ce budget. A la rentrée 1995, 215 emplois de personnels non enseignant seront créés, dont 195 pour les établissements d'enseignement supérieur. Même si elle s'accompagne d'un effort sur la revalorisation des carrières, cette progression trop faible des effectifs budgétaires de personnels ATOS - 0,4 p. 100 - ne favorisera guère l'amélioration des conditions de travail des étudiants et des enseignants, alors même que se développent des filières fortement « consommatrices » d'ATOS comme les IUT.

Au-delà des effectifs, une remise à plat s'impose dans ce domaine crucial pour la bonne marche des établissements. Gestion déconcentrée des personnels, définition précise des fonctions, remobilisation des équipes sont autant d'objectifs à atteindre. Il est donc nécessaire de réunir tous les partenaires concernés - ils y sont prêts - pour reconsidérer la question des ATOS et procéder à une analyse de la situation.

Mes chers collègues, nous devons nous interroger sur les conditions de l'équilibre financier de notre système universitaire à moyen et long terme. Malgré de réels efforts depuis 1989-1990, l'Etat a du mal à accompagner d'un effort budgétaire adapté la croissance des effectifs et la modification des comportements. Doit-on, à côté des crédits d'Etat, augmenter la part des collectivités territoriales, du monde économique, des usagers du système universitaire ? La pression démographique et les contraintes financières ne permettront pas d'éluider bien longtemps cette question centrale de laquelle découle celle du régime juridique des universités, de leur statut et de leur autonomie.

Il est vraisemblable que nous devons aller vers une diversification des sources de financement. Monsieur le ministre, une réflexion doit s'engager sans trop tarder à ce sujet pour que notre Université puisse aborder l'avenir dans de bonnes conditions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Aloys Geoffroy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.

M. Aloys Geoffroy, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a estimé que le budget de l'enseignement supérieur qui nous est présenté dans le projet de loi de finances pour 1995 témoignait de la volonté du Gouvernement de considérer ce secteur comme prioritaire. Elle a cependant relevé plusieurs incertitudes pesant sur certains aspects de ce budget, sur lesquelles il serait souhaitable que vous puissiez nous éclairer.

L'examen des principaux chiffres du budget sur lequel nous délibérons aujourd'hui laisse à penser qu'il s'agit globalement d'un bon budget. Alors que les dépenses de l'Etat devraient progresser, en 1995, de 1,9 p. 100, les crédits affectés à l'enseignement supérieur augmenteraient de 5 p. 100 pour atteindre un montant supérieur à 40 milliards de francs. Pareille augmentation montre bien l'intérêt que porte le Gouvernement à ce secteur et l'effort qu'il compte consacrer à son développement.

Les projections réalisées par la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale font apparaître une progression plus modérée des effectifs de l'enseignement supérieur pour les rentrées des années scolaires 1994-1995 et 1995-1996. Ainsi, le nombre des étudiants devrait augmenter de 86 000 en 1994-1995 et de 50 000 en 1995-1996, ce qui reflète d'ailleurs le creux des naissances des années 70.

Ce ralentissement de la démographie étudiante devrait être mis à profit pour améliorer les conditions d'accueil dans l'enseignement supérieur. Je me bornerai à rappeler les chiffres les plus démonstratifs : 1 315 emplois créés au total ; une augmentation de 2,8 p. 100 des subventions de fonctionnement allouées aux universités et une progression de 6,5 p. 100 des crédits de paiement consacrés aux structures et aux équipements.

Malgré ces indications et pour tirer les enseignements des conditions d'urgence qui ont présidé à la rentrée de l'année scolaire 1993-1994, il serait souhaitable que vous fussiez le point, monsieur le ministre, sur les mesures envisagées au cas où les augmentations d'effectifs s'avèreraient supérieures aux prévisions. Il vous est notamment demandé de préciser la marge de manœuvre dont vous pourriez disposer en emplois supplémentaires de personnels enseignants et non-enseignants.

Pour achever l'étude des grandes masses de ce budget, je souhaite rappeler que les crédits destinés à la recherche universitaire s'élèvent à un peu plus de 2 milliards de francs. Le projet de loi de finances pour 1995 prévoit une augmentation de 2,8 p. 100 des autorisations de programme qui y sont consacrées. Sur ce point, la commission a émis le vœu que l'effort manifesté en faveur de la recherche universitaire soit amplifié afin de permettre le soutien à de nouvelles formes d'innovations non conventionnelles.

Un examen plus approfondi du budget, globalement satisfaisant, de l'enseignement supérieur montre que la politique d'aide sociale aux étudiants, malgré tous les efforts entrepris, souffre encore de certaines imperfections. Je veux évoquer ici d'une part l'évolution du système des bourses d'enseignement supérieur et, d'autre part, la mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport Prevos pour améliorer les conditions de vie des étudiants.

En 1995, les crédits consacrés aux bourses augmenteront de 420 millions de francs, ce qui représente une progression de 7,8 p. 100 par rapport à 1994. Cette

augmentation permettra de prendre en compte l'accroissement prévu de 3,1 p. 100 des effectifs boursiers, corollaire indispensable de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, le transfert de la gestion des bourses aux CROUS sera généralisée cette même année.

Cependant, l'analyse détaillée des crédits de bourses inscrits dans le bleu budgétaire amène à constater que les mesures nouvelles en faveur des bourses et secours d'études sont en diminution. Cette constatation conduit à penser que l'effort, dans ce domaine, devra être poursuivi par le Gouvernement pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de 25 p. 100 d'étudiants boursiers. Il serait utile que vous apportiez, monsieur le ministre, des éclaircissements sur ce point.

Au-delà du seul système des bourses, l'action générale sur les conditions de vie des étudiants est un moyen essentiel d'assurer l'égalité des chances. Le rapport Prevos qui a été remis au Gouvernement en juin 1993, contenait un certain nombre de propositions intéressantes en ce sens. Le Gouvernement a déjà réalisé ou réalisera certaines d'entre elles : création de plus de 18 600 places nouvelles de restauration universitaire, mise à disposition de 5 300 nouveaux logements à la prochaine rentrée. Je tiens à l'en féliciter.

Néanmoins, il a semblé nécessaire à la commission que vous apportiez, monsieur le ministre, plusieurs précisions concernant la mise en œuvre de certaines des propositions du rapport Prevos.

D'abord, le montant des crédits du fonds de solidarité universitaire a été porté à 15 millions de francs. Vos services, monsieur le ministre, n'ont cependant pas encore précisé si ces crédits seraient abondés en 1995.

Ensuite, le rapport sur les conditions de vie des étudiants mettait l'accent sur la mise en place d'un nouveau système de prêts bonifiés par les régions et garantis par l'Etat. Il préconisait que, en tout état de cause, un groupe de travail puisse se réunir dans des délais rapprochés afin d'étudier plus précisément ce projet.

La commission souhaiterait, savoir, monsieur le ministre, si ce groupe de travail a été constitué et si vous envisagez de donner une suite à cette idée.

Enfin, la subvention destinée aux restaurants agréés devrait augmenter de 12 millions de francs en 1995. C'est un premier pas pour atteindre les 30 millions proposés par le rapport Prevos. Des efforts supplémentaires sont donc à entreprendre pour ce qui concerne l'accroissement de la participation financière de l'Etat au financement des repas universitaires.

Au-delà des observations qu'elle a formulées et que j'ai voulu expliciter devant vous, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, consciente de la bonne qualité de ce budget dans un contexte d'indispensable rigueur financière, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 1995.

Pour terminer, monsieur le ministre, je souhaite évoquer la question des personnels dits non-enseignants. Ils concourent de manière significative à la qualité de notre enseignement supérieur et de la recherche universitaire dans notre pays. Je voudrais insister sur la nécessité de réaliser un effort particulier pour pallier le déficit global et les grandes disparités existant entre les établissements en matière de postes en personnels ATOS. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

M. Charles Josselin, rapporteur pour avis. Monsieur le Président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici treize ans les assises de la recherche, initiées par Jean-Pierre Chevènement, se tenaient sur l'ensemble du territoire. Elles allaient inaugurer une période de dix ans de priorité reconnue à la recherche et concrétisée budgétairement. L'autorité d'Hubert Curien, reconnue unanimement par ses pairs dans le monde scientifique, allait consolider encore cette priorité.

En juin, monsieur le ministre, vous avez conclu la consultation nationale engagée l'an dernier et qui a marqué ce que l'on a pu appeler l'irruption du social dans la demande de recherche avec les appels sociaux en matière de santé, de sécurité, d'environnement et le soutien à l'économie pour favoriser l'emploi.

L'espace fait toujours rêver, nous dit votre rapport, mais il n'est plus une préoccupation majeure. D'autres questions ont été abordées, qui ne l'avaient pas été lors de la première consultation nationale - et pour cause ! - comme l'influence de la décentralisation, le rôle des régions, ou l'irruption de l'Europe en matière de recherche.

La grande différence entre les deux démarches est que si la première allait marquer une priorité forte, la seconde ne nous convainc pas que le même résultat sera au rendez-vous.

Sans rien méconnaître des contraintes budgétaires que nous subissons, nous aurions pu penser que la volonté politique allait les transcender, les dépasser, d'autant que vous-même et les responsables de la recherche aviez très clairement affiché votre volonté de rejoindre les pays industrialisés qui sont encore devant nous en termes de dépenses intérieures de recherche-développement par rapport au PIB - on songe évidemment au Japon, aux Etats-Unis, mais aussi à l'Allemagne, y compris depuis la réunification - et de mieux diffuser la recherche dans le monde des entreprises afin de rompre avec la concentration excessive que nous connaissons : 6 p. 100 des entreprises réalisent 75 p. 100 de l'effort de recherche et reçoivent 80 p. 100 des budgets publics.

Bref, tout cela pouvait laisser espérer. Malheureusement, les chiffres dont nous allons parler aujourd'hui, viennent contredire ces intentions. La *Tribune* du 22 septembre - sous le titre : « Rechercher, une augmentation de façade » résume votre budget avec brutalité, mais - hélas ! - avec réalisme : « En raclant les fonds de tiroir, François Fillon, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a réussi hier à présenter un budget de la recherche en progression apparente de 3,5 p. 100. Voyons d'un peu plus près.

Le budget civil de la recherche et du développement, qui regroupe l'ensemble des crédits de l'Etat affectés à la recherche civile, progresse de 3,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1994 : il atteint 52 753 millions si l'on totalise dépenses ordinaires et crédits de paiement ; je retiens la référence aux crédits de paiements, bien qu'elle soit incontestablement la plus favorable de votre point de vue, pas forcément de celui des chercheurs, nous en parlerons.

Cette progression, supérieure à celle de l'ensemble des dépenses de l'Etat, pourrait paraître satisfaisante, mais les réserves que font naître les procédures viennent corriger cette première impression.

En effet, ces chiffres ont été obtenus déduction faite des transferts. Ces opérations, qui tendent à devenir traditionnelles, ont été à juste titre critiquées par la Cour des

comptes dans son rapport sur l'exécution du budget de 1993, car elles rendent difficile la comparaison d'un exercice à l'autre.

En outre, cette année, le projet de loi de finances introduit une nouveauté : il propose pour le Commissariat à l'énergie atomique un financement qui dépasse, et de loin, le simple transfert technique pour s'apparenter à une véritable débudgétisation, ce qui n'est pas sans conséquences sur la présentation des chiffres totaux.

En effet, la subvention d'équipement destinée à financer la recherche civile du CEA, soit 780 millions de francs, est purement et simplement supprimée du fascicule recherche. Elle est « compensée » - les guillemets s'imposent - par un abondement des crédits en provenance de la défense au titre de la recherche duale à hauteur de 100 millions de francs et par une option sur les recettes de privatisation à hauteur de 356 millions de francs, soit au total 456 millions de francs. Il en résulte une impasse de 324 millions que le CEA est invité à combler par lui-même sous forme de recettes nouvelles.

Ce montage appelle bien évidemment les plus grandes réserves. La recherche duale est un concept qui peut prêter à des divergences d'interprétation. Il n'est pas exclu que le ministère de la défense souhaite conserver une partie des 368 millions de francs de la recherche duale pour financer les programmes militaires, ce qui affaiblirait d'autant les moyens du CEA au titre de la recherche civile.

Quant aux recettes de privatisations, le nombre de prétendants au compte d'affectation spéciale est considérable. Elles sont donc aléatoires pour le CEA.

Bref, sur le plan de l'orthodoxie budgétaire, le Gouvernement adopte une technique contestable qui a d'ailleurs été critiquée dans le budget pour 1993, alors même que vous étiez dans l'opposition, monsieur le ministre.

Quant à l'autofinancement, l'effort supplémentaire demandé au CEA ne peut provenir des accords contractuels. Il appartient donc à CEA-Industrie d'augmenter son effort de près des deux tiers afin de porter sa contribution de 450 à 750 millions de francs. Les moyens pour le faire sont difficiles et peu nombreux.

Le rapporteur estime d'ailleurs que le mauvais procédé imposé ainsi au CEA est lourd de conséquences puisqu'il consiste à faire financer par un groupe industriel des travaux de recherche portant sur des domaines dont les implications sur la sécurité et l'indépendance énergétique nationale sont évidentes. Il s'agit d'une privatisation d'un genre nouveau, à tout le moins d'une débudgétisation difficile à assumer. La commission des finances a bien voulu suivre son rapporteur qui a fait adopter une observation pour mieux préserver les intérêts du CEA mais, surtout, pour éviter qu'à l'avenir les mêmes procédés ne conduisent aux mêmes résultats fâcheux.

En tout cas, l'impact de ce transfert sur l'évolution du BCRD n'est pas neutre puisque l'on a soustrait ces 780 millions des bases de comparaison de 1994 afin d'obtenir un périmètre comparable. Sans ce « retraitement », l'évolution réelle du BCRD en dépenses ordinaires et crédits de paiement est une progression de 2 p. 100 par rapport à 1994, et celle des crédits du ministère de la recherche est nulle en francs courants, ou de 0,6 p. 100 si l'on prend en compte les 100 millions prévus au titre de la recherche duale. Même en acceptant les chiffres du BCRD dans votre présentation, avec un taux de 3,5 p. 100, la progression reste bien évidemment inférieure à celle des années précédentes.

La prise en compte des seules dépenses en capital renforce cette analyse. Faut-il rappeler que la recherche est un secteur d'abord concerné par la programmation pluriannuelle des investissements ? Depuis deux ans, la stagnation des autorisations de programme et la très faible progression des crédits de paiement ont évidemment des conséquences sur l'activité des laboratoires et sur les grands équipements. La tension observée au CNRS, par exemple, en est une preuve évidente.

S'agissant des emplois, un plan pluriannuel pour anticiper les départs est prévu. C'est une bonne mesure. Encore faut-il que les moyens soient à la hauteur. Or le BCRD pour 1995 ne propose que 67 créations de postes de chercheur sur un total de 21 300, alors qu'il n'y en a déjà eu que 53 l'an dernier. Faut-il rappeler que les budgets précédents prévoyaient des créations de poste dont le nombre oscillait entre 200 et 300 ? En outre, 190 postes d'ingénieur, technicien et administratif sont supprimés sur un total de 33 400. Les surnombres sont bien sûr autorisés, mais ils ne sont pas gagés par des ressources nouvelles. Or méfions-nous de cette procédure des surnombres, car elle anticipe sur des départs qui n'interviennent pas toujours, ce qui place alors les organismes dans la difficile situation d'avoir à payer sans disposer des moyens de le faire.

Les priorités du BCRD pour 1995 sont les sciences du vivant - biologie, médecine - avec la mise en place d'une nécessaire instance de coordination et une forte progression des crédits que nous approuvons. Je n'insiste pas sur ce point, dont j'ai beaucoup parlé l'an dernier, d'autant que le professeur Dubernard doit évoquer cette question. L'environnement et l'aéronautique civile font également partie des priorités.

Avec les mêmes réserves méthodologiques que pour le BCRD, l'évolution des crédits de votre ministère sur le fascicule Recherche peut être estimée à 3 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement par rapport à 1994, ou bien être considérée comme nulle selon que l'on prend en compte ou non le transfert des dotations en capital du CEA.

Les établissements publics à caractère scientifique et technologique totalisent 20 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement. Cela représente une croissance de 2,5 p. 100 par rapport à 1994, c'est-à-dire largement déterminée par la progression mécanique de la masse salariale.

En réalité, il faut redouter la stagnation des dotations au soutien de programmes, c'est-à-dire celle des crédits de fonctionnement. Cela nous paraît préoccupant car, accompagnée de mesures de gel ou d'annulation comme en 1994, elle pourrait conduire à des tensions en gestion, comme l'a montré l'exemple récent du CNRS.

Avec une progression de 6,5 p. 100, les crédits destinés aux programmes incitatifs de la recherche biologique et médicale représentent une véritable priorité et nous nous en félicitons. Une meilleure coordination de l'action des différents organismes sera mise en place dans un domaine où les partenaires sont nombreux et avec des statuts très divers.

Les crédits finançant les allocations de recherche des étudiants diplômés d'un troisième cycle pendant les deux ou trois années de leurs travaux de thèse permettront de conforter un dispositif qui donne satisfaction. Là encore, nous nous en félicitons.

Le fonds de la recherche et de la technologie est par ailleurs abondé de 20 p. 100 en moyens de paiement. Cela permettra de relancer l'action incitative du ministère. Là encore, nous nous en réjouissons.

Quelques observations brèves, monsieur le ministre, avant d'en arriver à ma conclusion.

S'agissant d'abord du crédit d'impôt recherche, un problème d'évaluation se pose. Quel chiffre doit-il être pris en compte : celui que vous nous aviez donné en réponse à nos questions, 3,8 milliards sur les dépenses des entreprises pour l'exercice 1993, ou celui que font apparaître les voies et moyens du projet de loi de finances, 2,8 milliards de francs ? Cette ligne n'étant pas négligeable, je souhaiterais savoir exactement ce qu'il en est.

Outre ce problème d'évaluation, un problème de ciblage se pose également et je sais que le débat est ouvert. Toutes les entreprises doivent-elles bénéficier du crédit d'impôt recherche ? Cela est-il justifié, par exemple, pour celles qui ne peuvent pas ne pas faire de recherche ? Faut-il, et comment, favoriser davantage les petites et moyennes entreprises ? Voilà, monsieur le ministre, autant de questions dont les réponses intéresseront certainement la représentation nationale.

S'agissant des sciences du vivant, priorité forte selon nous, une meilleure rationalisation et une coordination sont nécessaires. Je sais que de grands organismes de recherche souhaitent que soient réintégrés certains moyens mis au service de structures spécifiques. C'est aux spécialistes, mais aussi à vous-même et à vos services, monsieur le ministre, qu'il appartient d'apprécier quelle structure est la meilleure pour répondre au mieux à des questions qui interpellent très fortement l'opinion.

Il est parfois question de pilotage ou de reprise en main. Certes, j'approuve les efforts consentis en matière de rationalisation. Je rappellerai toutefois, sans aller jusqu'à faire l'éloge du foisonnement, que la recherche s'accommoderait mal d'une sorte de caporalisation.

N'oublions pas non plus que la recherche ne saurait être considérée comme une machine à produire des réponses. C'est un organisme vivant, et il est indispensable que toutes les sciences qui en relèvent soient régulièrement alimentées, tant il est vrai que l'interactivité entre les unes et les autres est importante. Il lui faut de l'argent et du temps. Il lui faut en fait de l'argent dans la durée.

Cela m'amène, monsieur le ministre, à évoquer le problème de la réduction des autorisations de programme. Certes, la volonté d'éviter une dérive entre autorisations de programme et crédits de paiement est compréhensible. Cela étant, et vous en conviendrez avec moi, il y a deux manières d'aborder le problème et de considérer les chiffres. Vous avez choisi de réduire brutalement les autorisations de programme. Mais vous auriez pu tout aussi bien, comme nous l'espérons, augmenter les crédits de paiement. La recherche ne s'en serait que mieux trouvée.

La création du comité d'orientation stratégique est par ailleurs annoncé. Quelles seront ses relations avec le centre supérieur de la recherche scientifique ? Peut-être, monsieur le ministre, pourriez-vous nous apporter quelques éléments de réponse.

Quant à la contractualisation entre l'Etat et les grands organismes de recherche, elle est en marche. Je la crois pour ma part positive. Mais il serait important qu'elle ne se fasse pas sans concertation interne au sein des grands organismes. Le problème est soulevé et je souhaite que vous y soyez attentif.

En conclusion, avec une croissance réelle à périmètre constant de 2 p. 100 en 1995, on ne peut prétendre que le BCRD soit épargné par la rigueur du contexte budgétaire. C'est au mieux une stagnation qui tranche avec les années fastes de la période 1989-1992.

Ce budget, monsieur le ministre, ne permettra donc pas de concrétiser ni d'impulser de manière significative la réalisation des objectifs annoncés dans votre rapport qui concluait la consultation nationale.

Comment croire à l'avenir et au caractère sincère et efficace du processus de contractualisation entre l'Etat et les organismes de recherche devant le mauvais procédé financier imposé au CEA, alors même qu'il était en train d'achever la négociation sur ses objectifs et ses programmes avec l'Etat ?

Comment croire à la portée et à la pérennité du plan pluriannuel de recrutement des chercheurs devant la faiblesse de l'effort consenti pour 1995 et le caractère artificiel de certaines des procédures qui l'accompagnent, comme les recrutements en surnombre ou les mobilités vers l'enseignement supérieur ?

Quant à la synergie annoncée depuis bientôt deux ans entre l'enseignement supérieur et la recherche, elle reste à réaliser. Souhaitons que les schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, annoncés au CIAT du 20 septembre 1994, permettent d'œuvrer efficacement à ce rapprochement. La recherche doit aussi participer de l'aménagement du territoire.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'avais de bonnes raisons d'inviter la commission des finances à refuser ce budget. Elle n'a cependant pas cru bon de me suivre.

M. Yves Fréville et M. Jean-Pierre Foucher. Et elle a eu raison !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. En tout état de cause, son rapporteur spécial persiste et espère que la représentation nationale émettra un vote négatif sur un budget qui n'est pas bon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Carpentier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche pour 1995.

M. Jean-Pierre Foucher. Et elle a eu raison !

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis. Il s'agit, en effet, d'un budget satisfaisant dans son ensemble, si l'on tient compte de la situation économique et de la rigueur imposée, à juste titre, par le Gouvernement. Il traduit parfaitement l'esprit des réflexions menées au cours de la consultation nationale, initiative bienvenue dix ans après celle qu'avait prise M. Chevènement, et dont nous devons vous féliciter.

Ce budget comporte une forte augmentation des crédits consacrés aux actions de recherche biologique et médicale : les autorisations de programme sont en effet en progression de 100 millions de francs et les crédits de paiement de 50 millions. Apparaît aussi une ligne de crédits incitatifs de 250 millions de francs, dont 174 millions supplémentaires destinés à améliorer la coordination et l'orientation de la recherche dans le domaine des sciences du vivant. Il s'agit d'un geste significatif. Est-il suffisant ? Oui, pour 1995. Mais pour avoir plus de sens encore, cet effort devrait se situer dans le cadre d'une programmation de rattrapage sur cinq ans.

Monsieur le ministre, je suis de ceux qui demandent depuis de nombreuses années une augmentation plus importante et plus rapide du pourcentage du PIB consa-

cré à la recherche. Je sais que les comparaisons avec les pays concurrents sont difficiles à établir, mais si nous voulons rattraper, voire les dépasser, il faut bien faire des pas plus grands que les leurs. Si l'effort ne peut être global, au moins faut-il le faire dans certains secteurs plus porteurs que d'autres. La recherche sur les sciences du vivant fait partie de ceux-ci, car elle prépare la bio-industrie de demain.

A titre d'exemple, rappelons qu'il existait en 1993 aux Etats-Unis 1 230 sociétés spécialisées en biologie employant 100 000 personnes. Leur chiffre d'affaires était de 5 milliards de dollars et les prévisions pour l'an 2000 se situent entre 30 et 40 milliards de dollars, soit entre 160 et 220 milliards de francs. Si nous n'investissons pas dans ce domaine, non seulement nous ne bénéficierons pas des profits et des emplois générés par cette nouvelle industrie, mais nous aurons encore à dépenser de très fortes sommes pour acheter les produits préparés à l'étranger.

La coordination des sciences du vivant est un projet déjà ancien que nous avons eu l'occasion d'aborder dans cet hémicycle et que j'ai soutenu à plusieurs reprises. Elle me paraît tout à fait nécessaire. C'est fort de mon expérience de chercheur pendant plus de trente ans à l'INSERM, en biologie humaine et en technologie médicale, et de député qui analyse en détail depuis 1986 les budgets de la recherche et qui a pu constater ce que signifiait ce saupoudrage des crédits, que je porte cette appréciation. La mission parlementaire sur les transferts de technologie que le Premier ministre, sous votre autorité, monsieur le ministre, m'a fait l'honneur de me confier, n'a fait que conforter mon sentiment.

La mise en place de la coordination des sciences du vivant me paraît donc urgente, tant j'ai été frappé par l'éparpillement des équipes travaillant de façon dispersées, parfois sur les mêmes thèmes, au sein des grands organismes comme le CNRS, l'INSERM, le CEA, l'INRA, l'ORSTOM, l'IFREMER, l'INRIA, ou l'institut Pasteur.

Si trop de coordination peut nuire, une mise en cohérence apparaît pour le moins nécessaire et les exemples sont multiples. Ainsi, les recherches sur la nutrition sont conduites à l'INSERM ou au CNRS sans concertation avec l'INRA. Des recherches sur l'environnement, secteur d'une grande importance, surtout lorsqu'il est étudié en relation avec la microbiologie ou avec la santé, sont conduites dans de nombreux organismes, mais rien n'est fait pour orienter les équipes vers les deux axes que je viens de citer. Offrir des crédits incitatifs faciliterait cette orientation. Bien d'autres exemples pourraient être donnés, qu'il s'agisse du médicament, de la recherche en transplantation, du cancer ou encore du sida.

A contrario, dans le domaine de la thérapie génique, un appel d'offres exemplaire sera lancé sous l'égide de votre ministère, en coopération avec le ministère de la santé, l'AFM - l'association française contre les myopathies - l'AFLM - l'association française de lutte contre la mucoviscidose - la ligue nationale française contre le cancer et l'agence nationale de recherche sur le sida. Au lieu de cinq appels d'offres de 2 ou 3 millions de francs, c'est une opération de 40 millions de francs qui sera ainsi lancée et qui permettra de développer de façon harmonieuse et coordonnée la recherche dans toute une série de secteurs allant des vecteurs viraux jusqu'aux installations nécessaires au sein des hôpitaux pour mieux pratiquer la recherche clinique.

Comment devrait se définir cette coordination sur la recherche des sciences du vivant ? A mon sens, le ministère de la recherche devrait, en concertation avec les autres ministères concernés, les universités et les orga-

nismes, élaborer une stratégie nationale dans ce domaine. Cette coordination pourrait se développer aussi au niveau régional afin d'assurer plus d'harmonie et de cohérence au développement de la recherche. Au niveau international, elle permettrait aux organismes d'adopter une attitude univoque vis-à-vis de nos partenaires européens et de nos concurrents américains et japonais. La définition de programmes stratégiques prioritaires faciliterait la constitution de réseaux de laboratoires, d'excellence, capables, par leur qualité, d'attirer en France des sociétés spécialisées en biologie et des sociétés de technologie avancée.

La coordination pourrait avoir un budget propre lui permettant de concentrer sur les thèmes retenus des ressources humaines et financières distinctes et complémentaires de celles que les organismes affecteraient sous leur propre autorité. Des priorités pourraient être définies à partir des capacités réelles de la recherche française et de ses points forts.

Ainsi, devraient être mises en place toutes les mesures qui visent, tout en maintenant une recherche fondamentale non finalisée de haut niveau, à concentrer des ressources humaines et financières sur des domaines considérés comme stratégiques pour l'avenir de notre pays en s'appuyant sur les domaines d'excellence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, malgré les difficultés de la vie économique, il est satisfaisant de constater que la France maintient à un niveau élevé son investissement en faveur de la recherche. La dépense intérieure de recherche et de développement représente en 1994, 2,4 p. 100 du produit intérieur brut, soit un pourcentage assez comparable à celui des dépenses de recherche-développement aux Etats-Unis. En valeur absolue, notre nation se place ainsi au quatrième rang mondial pour l'effort de recherche.

Ce qu'on ne dit pas assez et qu'il faut souligner, c'est que cette dépense est prise en charge majoritairement - à plus de 62 p. 100 - par les entreprises elles-mêmes.

Les conditions de plus en plus sévères de la compétition économique internationale, la pénétration impitoyante, nous le voyons tous les jours, sur le marché européen, de produits manufacturés en provenance de zones à bas salaires et à protection sociale nulle ou insignifiante ont obligé, hélas ! nombre de nos entreprises à revoir à la baisse leur budget de recherche.

C'est pourquoi il est de la responsabilité de la puissance publique, et au premier rang de l'Etat, d'apporter un appui constant et déterminant à la recherche et à l'innovation.

Monsieur le ministre, nous sommes heureux de constater que le budget pour 1995 traduit cette volonté : d'abord, au travers de la recherche fondamentale, des très grands équipements et des grands programmes ; ensuite, par la coopération accrue entre les grands organismes, les universités et les entreprises, avec un désir affirmé de soutenir la recherche industrielle des PME-PMI ; enfin, grâce aux incitations à la recherche par l'intermédiaire du fonds de la recherche et de la technologie ou du crédit d'impôt recherche.

La consultation nationale que vous aviez lancée au cours du premier semestre a clairement montré la nécessité de s'appuyer sur des orientations claires et durables comme d'élaborer des thématiques transversales impliquant une concertation accrue entre les différents acteurs de la recherche.

Ce budget traduit votre volonté, monsieur le ministre, d'opérer des choix ; le budget civil de recherche et de développement étant par vous-même restauré comme un instrument essentiel de pilotage interministériel de l'effort de l'Etat.

C'est le sens, par exemple, de la création du comité d'orientation stratégique et de l'installation d'une délégation générale à la recherche sur les sciences du vivant, dont mon collègue et ami M. Dubernard parlait si judicieusement il y a un instant.

Pour l'évaluation de ce projet de budget, il m'a paru plus significatif d'examiner l'évolution des crédits de la recherche à travers les données du budget civil de recherche et de développement plutôt que de se limiter aux dépenses comptabilisées dans le seul fascicule de la recherche. Il y a d'ailleurs, je crois, le plus grand intérêt à restaurer la capacité du BCRD à redevenir un instrument de pilotage afin, notamment, d'assurer la cohérence entre recherche civile et recherche de défense.

Dans le contexte de rigueur et d'assainissement créé par la loi quinquennale de redressement des finances publiques, les moyens de paiement du BCRD - dépenses ordinaires plus crédits de paiement - progressent à structure constante de 3,56 p. 100, passant de 50,76 milliards de francs en 1994 à 52,57 milliards de francs en 1995. Cette croissance traduit la priorité accordée par le Gouvernement à la recherche. Les crédits de ce budget augmentent en fait près de deux fois plus vite que la moyenne des budgets de l'Etat, dont on sait qu'ils ne progressent que de 1,9 p. 100.

En revanche, les moyens d'engagement du BCRD demeurent pratiquement stables. Leur montant ne progresse que de 0,21 p. 100, alors que les crédits de recherche inscrits au seul budget du ministère de l'enseignement supérieur connaissent une progression de 3,18 p. 100.

La stabilisation des autorisations de programme du BCRD s'inscrit dans la poursuite d'une politique clairement affirmée par le ministère et approuvée par le Parlement au début de la 10^e législature et visant à revenir sur les déséquilibres budgétaires antérieurs, c'est-à-dire à restaurer les capacités de paiement.

Ainsi, l'écart entre le montant des autorisations de programme et celui des crédits de paiement, qui était de 3 milliards de francs dans la loi de finances initiale pour 1993, a été réduit en 1994 à 900 millions pour s'inverser l'an prochain - pour la première fois depuis longtemps - puisque les crédits de paiement doivent être supérieurs de 700 millions de francs aux autorisations de programme.

Cette politique salutaire d'assainissement peut cependant entraîner certains problèmes, s'agissant de l'évolution des autorisations de programme du fonds de la recherche et de la technologie, ou du mode de financement en 1995 des subventions d'investissement accordées par l'Etat au Commissariat à l'énergie atomique.

Je souhaite revenir rapidement sur ces deux points. Mes collègues ont judicieusement signalé que, au fil des années, l'écart s'était dangereusement creusé entre le montant des crédits de paiement et le montant des autorisations de programme. La priorité de ce budget est donc le redressement de la situation financière du fonds.

Ce choix vous a conduit, d'une part, à augmenter de 25 p. 100 les crédits de paiement, soit de 160 millions, d'autre part, à ramener de 666 à 399 millions les autorisations de programme. Mais il ne faudrait pas que cette réduction soit interprétée par les entreprises comme une diminution de votre effort ; elle répond simplement à la nécessité d'un recadrage.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Cela ne va pas être facile !

M. Robert Gailey, rapporteur pour avis. J'en viens au CEA, dont il a été beaucoup question en commission. Une somme de 356 millions provient d'un compte d'affectation spéciale financé par des cessions d'actifs publics, et 300 millions de francs devraient être trouvés au sein du groupe ou de ses filiales. En entendant hier M. Sarkozy indiquer ici même quelle devait être la répartition des fonds de privatisation, nous ne pouvions que nous poser la question : qui en bénéficiera ? L'emploi ? La recapitalisation des entreprises publiques ? Ma question ne s'adresse même pas à vous-même, monsieur le ministre, mais à M. le ministre du budget ; il faudra que nous ayons une réponse.

En commission, vous avez déclaré que, compte tenu de l'importance qu'attachait la France au développement des recherches sur le retraitement, avec la mise en œuvre des programmes SPIN et CAPRA de destruction du plutonium, le CEA bénéficierait au cours de 1995 des subventions prévues. Je vous en remercie.

Les crédits pour les allocations de recherche ont fait l'objet d'une augmentation substantielle en 1994. Ils vont encore progresser de 6,27 p. 100 l'an prochain pour atteindre 1,321 milliard de francs afin de financer les accroissements des flux des années antérieures et maintenir les flux des allocataires à la rentrée de 1995.

Notre commission a toutefois regretté que la répartition par discipline de ces allocations ait sensiblement évolué depuis dix ans, la part des sciences humaines ayant pratiquement doublé entre 1982 et 1993.

M. Yves Fréville. Très bien !

M. Robert Gailey, rapporteur pour avis. Naturellement, il ne viendrait à personne l'idée de critiquer cette évolution. Toutefois, il a été relevé qu'il s'agissait surtout de répondre à un besoin de l'enseignement supérieur. Dans des matières telles que les langues étrangères, le droit ou l'économie, le recours aux allocataires de recherche est devenu en effet le moyen privilégié de constitution du vivier des enseignants-chercheurs, au détriment de la formule des assistants.

C'est l'une des raisons qui explique pourquoi, à l'issue de leur sortie du système, les allocataires de recherche ont plus qu'avant tendance à se diriger vers l'enseignement supérieur ou à effectuer un stage doctoral. Je pense qu'il faudra, monsieur le ministre, que vous regardiez cela de près.

Le crédit d'impôt recherche est un très grand succès, puisque 8 377 entreprises ont souscrit la déclaration de correspondante au titre de l'année 1992 et que 5 783 ont déclaré un crédit positif pour un montant cumulé de 3 868 millions de francs.

Plus remarquable encore, à un moment où, dans notre pays, tout le monde s'accorde à dire que les gisements de créations d'emplois sont dans les PME-PMI, meilleur support de nos exportations, il est satisfaisant de constater que ce sont elles qui profitent le mieux du crédit d'impôt.

En effet, les petites entreprises réalisent un peu plus de 21 p. 100 des dépenses globales de recherche et développement et obtiennent un peu moins de la moitié du crédit d'impôt. Les grandes entreprises totalisent plus de la moitié des frais de recherche - en fait, 58 p. 100 - mais ne bénéficient que de 38 p. 100 du crédit d'impôt.

La commission pense qu'il faudrait renforcer l'attrait de ce crédit impôt recherche pour les petites et moyennes entreprises. Pour cela, il paraît indispensable d'entreprendre une réforme des mécanismes d'accès afin de le rendre encore plus facile. Nous avons bataillé au Parlement pendant des années pour que cette disposition soit applicable au secteur du textile. Eh bien, en 1993, les entreprises du textile habillement cuir ont engagé 688 millions de francs pour un crédit d'impôt recherche de 143 millions de francs. C'est donc bien un extraordinaire levier, dont la commission souhaite que vous puissiez faciliter l'usage.

Vous avez marqué vos priorités. La commission les a approuvées. Il s'agit de l'agriculture, qui doit entreprendre dans le domaine de la recherche un effort important de reconversion pour tenir compte du phénomène désastreux de la jachère ; il s'agit de l'environnement, pour faire face à tous les nouveaux défis qui se posent à notre société ; il s'agit de l'aéronautique civile, pour accélérer la coopération avec le ministère de la défense dans le domaine si crucial des recherches amont ; il s'agit surtout des sciences du vivant et de la recherche biologique et médicale pour faire face aux fléaux nouveaux et répondre aux désirs affirmés d'une collectivité nationale de plus en plus exigeante.

En conclusion, et au-delà des quelques observations que je viens de formuler et qui ne remettent pas en cause la validité de l'ensemble, le rapporteur de la commission de la production et des échanges considère que ce budget, compte tenu des difficultés globales du budget général de l'Etat, est largement positif. C'est pourquoi, monsieur le ministre, suivant en cela nos conclusions, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits affectés à la recherche au sein de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, votre budget ne répond ni à l'attente des étudiants ni à celle des personnels. En le présentant, le premier axe que vous avez défini est l'accueil des étudiants dans de bonnes conditions. Mais les étudiants de l'université de Nanterre, prévue pour 16 000 places, et dont le président ne peut assurer la rentrée des 35 000 qui veulent suivre les cours, ont fait part de leur appréciation en manifestant hier avec leurs camarades.

Pour l'université de Valenciennes, que vous avez classée parmi les prioritaires, vous avez promis, dans le cadre d'un contrat quadriennal, de résorber le déficit tant en professeurs qu'en chercheurs et surtout en postes de personnels ATOS. Or, rien n'est prévu dans votre budget. Si elle veut limiter les difficultés, l'université devra encore financer sur ses crédits d'enseignement des dizaines de postes.

Les réactions ne se sont pas fait attendre ; en témoignent les manifestations d'hier et d'aujourd'hui, qui ne sont qu'une première étape.

Les étudiants titulaires du baccalauréat depuis au moins un an n'acceptent pas de se voir refuser l'accès à l'université sous prétexte qu'ils ne sont pas bacheliers de cette année.

Par ailleurs, il est nécessaire de créer 5 000 emplois d'enseignants-chercheurs par an pendant au moins cinq ans, alors que vous n'en prévoyez que 1 190 pour l'enseignement supérieur et la recherche. L'érosion de l'emploi scientifique est patente en France. Il y a un besoin urgent de recruter des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, des administratifs pour faire face aux exigences de l'avenir, alors que la circulaire de M. Sarkozy prévoit de ne pourvoir qu'un seul poste lorsque deux se libèrent dans la fonction publique.

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires effectuées par les seuls enseignants représentent l'équivalent de 26 000 emplois d'enseignants-chercheurs ! Il manque 3 000 emplois de personnels ATOS dans le seul enseignement supérieur.

Le deuxième axe que vous avez défini est le maintien de « la priorité accordée aux étudiants et aux œuvres universitaires ». Qu'en pensent les étudiants, face aux frais d'inscription importants et aux 4 300 emplois d'assistants sociaux qu'il faudrait créer entre 1995 et 1999 ?

L'évolution des crédits prévus pour l'augmentation du nombre et du taux des bourses est révélatrice : 213 millions de francs en 1993, 172 millions en 1994, 76 millions pour 1995 !

Quant au CNOUS, l'Etat continue de se désengager de son financement, remettant en cause sa mission de service public.

Votre budget est aussi un budget contre l'emploi.

Le troisième axe que vous avez proposé est, selon vous, « une politique active en faveur des personnels ».

Or, la voie de la précarité, précarité amplifiée par le recrutement de professeurs associés à temps partiel équivalents à 150 emplois à temps plein ne permet pas de promouvoir un enseignement supérieur de qualité et une vie professionnelle épanouie pour les enseignants.

Vingt mille diplômés figurent sur les listes de qualification, après leur thèse, des attachés temporaires sont au chômage, et un doctorant sur deux ne peut finir sa thèse.

Après la grande manifestation du 16 janvier, vous aviez vous-même annoncé la création de 525 emplois d'enseignant supplémentaires, emplois qui n'ont pas été budgétés et qui ne figurent pas non plus dans ce projet de budget. Ces emplois existent-ils réellement, ou s'agit-il de la répartition des postes restés vacants ?

Ce budget est donc bien un budget contre l'emploi. C'est aussi un budget au service d'une politique encore plus inégalitaire.

Depuis des années, les gouvernements successifs n'attribuent pas les moyens suffisants à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les présidents d'université n'auraient d'autres choix que de recourir à des financements privés ou à ceux des collectivités locales, avec, pour conséquence, une soumission accrue à la loi du marché et un alourdissement des impôts locaux.

Le rapport de M. de Boishue, récemment publié, amplifie encore cette logique.

En ne donnant pas les moyens au service public de satisfaire les besoins, vous laissez à découvert des terrains dont s'empare, à des fins lucratives, l'enseignement privé, telle l'université Léonard-de-Vinci, financée par le conseil général que préside M. Pasqua. La grande majorité des étudiants refuse cette politique.

L'adaptation de la recherche au développement de la compétitivité des entreprises vous incite à casser le lien, pourtant indispensable, avec l'enseignement supérieur et le statut des enseignants-chercheurs.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, et avec l'extension du statut dérogatoire des universités votée au mois de juin, les trois types d'établissements universitaires que vous prévoyez accentueraient encore ces évolutions : les établissements à vocation généraliste, dans lesquels peu ou pas de recherche serait réalisée ; les établissements professionnalisés, financés par les collectivités et pilotés par le patronat - et si les IUT ne sont pas supprimés, aucun moyen supplémentaire ne leur est attribué ; les pôles d'excellence, où serait concentrée la recherche de haut niveau, coulée dans les orientations de Maastricht.

Dans le même temps, vous programmez une baisse des moyens pour la recherche publique. Faut-il que s'y ajoute le gel de 8 p. 100 des crédits de fonctionnement sur le budget de 1994 ? Il est urgent que ces sommes immobilisées soient débloquées le plus rapidement et le plus complètement possible.

Toutefois, vous entendez bien préserver les recherches jugées rentables. Pour cela, vous mettez en place un système de pilotage consistant à centraliser les décisions d'orientation au niveau politique et à en décentraliser leur application par une nouvelle conception de la contractualisation des universités et des organismes. Le comité d'orientation stratégique, doublant le conseil supérieur de la recherche et de la technologie, aurait pour mission de mettre sous tutelle les établissements publics de recherche et les scientifiques.

Au lieu de réduire les missions de l'enseignement supérieur, il faut les promouvoir. Comment la recherche et un enseignement supérieur de haut niveau pourraient-ils être développés, quand vous prévoyez la création de vingt-cinq emplois de bibliothécaires, alors qu'il en faudrait deux cent cinquante ?

Comment les enseignants du supérieur pourraient-ils faire face à leur mission, quand l'augmentation des crédits des IUFM est inférieure à la baisse qu'ils ont subie ? Quand 20 p. 100 des enseignants des IUFM seulement sont des enseignants-chercheurs ? Quand des moyens spécifiques ne sont pas envisagés pour rénover les anciennes écoles normales ?

Comment les universités pourraient-elles développer des échanges culturels, quand 96 p. 100 des crédits de recherche sont contractuels ?

Ne pas créer les conditions de la réussite d'un nombre plus grand d'étudiants coûte cher sur le plan humain, sur le plan social et sur le plan économique. L'augmentation du nombre d'étudiants n'est-elle pas un atout pour l'avenir de l'emploi qualifié dans notre pays ?

Nous proposons une tout autre orientation qui promouvoir une autre utilisation des richesses produites dans notre pays.

Les 90 milliards de francs offerts au grand patronat par le Gouvernement, sans contrepartie, auraient pu être utilisés pour créer des emplois, ce qui en dégageant de nouvelles recettes fiscales, de nouvelles cotisations sociales, permettrait de réduire les déficits sociaux et de répondre aux besoins dans des domaines comme la formation, la culture, la santé.

Augmenter les prélèvements sur les revenus non productifs de la spéculation, contrôler l'utilisation des fonds publics, répartir les crédits autrement : voilà, monsieur le ministre, quelques axes d'une politique qui répondrait aux exigences des jeunes et des personnels.

Quel avenir préparez-vous aux jeunes avec un budget qui prévoit 102 milliards de francs pour l'investissement militaire, y compris le nucléaire, contre 85 milliards pour l'investissement civil? Avec ces choix, les crédits de construction voient leurs autorisations de programme diminuer, comme les crédits d'équipement, alors qu'à l'horizon 2000 il faudrait vingt universités supplémentaires.

Le budget de l'enseignement supérieur représente 0,54 p. 100 des richesses créées dans notre pays.

Allez-vous, avec des crédits d'urgence pour cette rentrée et une loi de programmation, répondre enfin aux attentes des familles, des enseignants et des étudiants dont l'ampleur du mécontentement est manifeste à l'occasion de cette rentrée universitaire?

Pour manifester son soutien à l'action convergente engagée par l'ensemble des organisations étudiantes et syndicales, et parce qu'il ne répond pas à leur attente, le groupe communiste votera contre ce budget. Et je vais vous remettre, monsieur le ministre, les 65 000 pétitions que m'a remises hier l'Union nationale des étudiants de France.

M. le président. Mon cher collègue, vous pourrez remettre ces pétitions à M. le ministre sous la forme qu'il vous plaira, mais pas dans l'hémicycle. Ce n'est pas conforme à la tradition républicaine.

La parole est à M. Alain Devaquet.

M. Alain Devaquet. Au risque de passer pour un rabat-joie, je dirai que la situation de la recherche scientifique française devient très préoccupante.

M. Jean-Yves Le Déaut et M. Jean-Pierre Chévènement. Bravo!

M. Alain Devaquet. Tant le passé proche que le présent m'amène aujourd'hui à faire ce constat.

Voyons d'abord ce qu'il est convenu d'appeler l'héritage.

Premièrement, le fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, se trouve en rupture totale de paiement pour deux raisons. Votre prédécesseur, monsieur le ministre, a fait adopter au début des années 1990 des budgets dans lesquels les crédits de paiement étaient notoirement insuffisants par rapport aux autorisations de programme.

M. Jean-Yves Le Déaut. Non!

M. Alain Devaquet. De plus, il a fait porter toutes les annulations de crédits des années 1991 et 1992 sur les crédits de paiement du FRT.

M. Francis Saint-Ellier. Oui!

M. Alain Devaquet. Il en résulte un endettement grave. A la fin de 1993, une somme de 2,8 milliards d'autorisations de programme aveuglément engagées devait être couverte au titre des budgets 1994, 1995 et 1996. Au 15 septembre dernier, nous en étions à 2,3 milliards. La dette accumulée en trois ans équivaut donc à quatre années de financement. C'est ce que M. Josselin appelle « une priorité financière bien affirmée »! Il en résulte une perte de crédibilité durable du ministère vis-à-vis des entreprises dont la trésorerie a subi de graves dégâts et dont certaines ont été obligées, faute d'être payées, de réduire leur effectif de chercheurs.

En ce qui concerne le CNRS, la situation n'est pas brillante. Sur le titre III, il a utilisé délibérément toutes les possibilités de recrutement permises sans disposer pour autant des ressources financières correspondantes.

Sur les quatre exercices de 1990 à 1994, le manque aura été de 408 millions. Ce déficit structurel est pour l'instant compensé - si l'on peut dire - en différant le reversement des pensions civiles.

Sur le titre VI, la situation est encore plus alarmante. Il y a eu, là aussi, insuffisance des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme. L'ancienne direction a délibérément choisi de notifier aux laboratoires la totalité des autorisations de programme disponible, sans aucune explication sur la nature de ces notifications. L'ensemble de la communauté scientifique les a tout naturellement considérées comme des moyens immédiatement utilisables et les a allégrement engagées. En conséquence, à la fin de 1993, il y avait 550 millions d'impayés au CNRS. Au début de 1994, la seule mesure prise par l'ancien directeur général fut de demander aux laboratoires de modérer leurs efforts, compte tenu des difficultés financières prévisibles. Vous imaginez que, bien entendu, on ne pouvait aboutir qu'à l'effet contraire.

Le nouveau directeur général vient de mettre en attente 40 p. 100 des autorisations de programme. Celles-ci restent attribuées aux laboratoires, mais ne pourront être effectivement utilisées que lorsque les capacités de paiement seront restaurées.

Cette mesure est nécessaire. Elle est aussi courageuse, parce que rompant avec le laxisme établi.

Bien entendu, les organisations syndicales appellent à la protestation, demandant - je cite - « des mesures de rattrapage des années antérieures ». Que les choses sont délicatement dites!

M. René Carpentier. Elles ont raison!

M. Jean-Pierre Foucher. C'est trop facile!

M. Alain Devaquet. Je ne me rappelle pas pourtant que ces mêmes organisations aient levé le petit doigt lorsque, sous leurs yeux, l'engagement accéléré d'autorisations de programme non couvertes conduisait inévitablement au gouffre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Un incendie de protestations à droite vaut certainement mieux, effectivement, qu'une étincelle de responsabilité à gauche! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Venons-en au présent, mes chers collègues. Le BCRD passe - cela a été dit - à 52,5 milliards, soit une progression apparente de 3,5 p. 100.

Elle est en particulier obtenue grâce à la prise en compte de ce que l'on appelle les recherches « duales » - civiles et militaires - assez difficilement chiffrables. Personnellement, je crois qu'elles sont assez proches de 2 milliards. Mais enfin, ces recherches sont décidées par le ministère de la défense, et je dirai qu'il est un peu artificiel qu'elles figurent au budget du ministère de la recherche.

Sans elles, l'augmentation réelle du BCRD me semble être de l'ordre de 1 à 1,5 p. 100. Cette valeur est d'ailleurs celle de la variation moyenne des dotations des organismes - CEA excepté. Mais, M. Josselin en ayant parlé, je n'y reviendrai pas.

Ce projet de budget ne s'attaque pas aux impayés dont j'ai parlé tout à l'heure - 3,5 milliards - pas plus, d'ailleurs, qu'il ne s'attaque à la dette du Centre national d'études spatiales, qui est de l'ordre de 3 milliards, sans compter les frais financiers annuels de 300 millions.

Bien entendu, s'attaquer aux impayés, c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. Mais, à tout le moins, monsieur le ministre, pourriez-vous analyser devant nous les diverses solutions qui sont possibles, au-delà des correctifs

de gestion que vous apportez prévoyant pour le Fonds de la recherche et de la technologie des autorisations de programme de l'ordre de 400 millions - 399 millions, je crois - et des crédits de paiement de 774 millions.

Deuxièmement, le projet de budget répartit une faible marge de manœuvre sans trop se soucier de construire graduellement, année après année, une stratégie scientifique. A première vue, donc, peu de choix scientifiques forts !

A l'inverse, monsieur le ministre, vous vous engagez quelquefois avec une vigueur inattendue. Est-il, par exemple, sage de doter de 250 millions de francs au moins, si mes informations sont exactes, une structure de coordination des sciences du vivant, dont la dimension administrative, la place dans le ministère et le rôle vis-à-vis des organismes de recherche restent, après neuf mois de discussion, mal définis ?

Une coordination et une stratégie nationales sont certes nécessaires, à condition de rester souples. Mais - que M. Dubernard me pardonne - une somme aussi pharaonique n'est nullement nécessaire pour cela !

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis. C'est ce que je préconise !

M. Alain Devaquet. Peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre, envisager son utilisation pour payer les dettes du CNRS.

Dans un panorama plus vaste, maintenant, ce BCRD, qui, au mieux, est de simple maintien, s'accompagne d'un plafonnement, voire d'un début de régression de la recherche militaire, et d'une diminution de l'effort de recherche industrielle. Ainsi, le crédit d'impôt recherche a diminué, dans son utilisation, de 15 p. 100 de 1993 à 1994, et va continuer à diminuer en 1995.

Au total, donc, dans l'ensemble des dépenses de recherche de notre pays, il y a diminution.

Pour terminer, je dirai un mot, puisque M. Josselin en a parlé, de la contractualisation des grands organismes. Préoccupante en effet est la constatation que, plus que par le passé, tous les acteurs de la recherche scientifique française suivent leur propre problématique sans tellement se préoccuper des autres. Je ne parle même pas de la Communauté européenne ! Il me semble que les grands organismes mènent chacun leur vie de célibataire, jouant des tutelles multiples et les oubliant.

En ce sens, les projets de contractualisation peuvent être bénéfiques, à condition, monsieur le ministre, que vous ayez défini au préalable la stratégie de votre ministère. Sans cela, ce sont les organismes qui « vous » contractualiseront. A condition aussi que vous soyez attentif à ne pas vous priver de toute la créativité qui peut naître d'un certain désordre, d'une certaine redondance, d'une meilleure conception des interactions entre organismes. A condition enfin - mais vous n'en êtes pas maître - que les organisations syndicales, qui sont aussi concernées par cette approche, ne ne confinent pas dans les seules exigences d'accroissement des moyens humains et financiers. Je suis sûr que les scientifiques de qualité qu'elles accueillent peuvent élaborer un discours plus global et plus novateur, qui éclairerait utilement certaines facettes de ce monde complexe que sont les organismes de recherche moderne, en particulier le CNRS.

Qu'il me soit permis de rappeler qu'en 1986 j'ai dévié le boulet qu'on lui destinait ! J'espérais alors que ce grand organisme aurait la lucidité de se réexaminer lui-même et de se transformer. Rien n'a été fait.

M. Jean-Yves Le Déaut. Eh oui !

M. Alain Devaquet. Pire encore, je suis peiné d'entendre, pour seule réponse, crier au démantèlement lorsqu'un directeur général courageux entreprend, en dialoguant avec tout le monde, de dégeler les esprits.

Et pourtant, malgré cette situation inquiétante, je vois, au CNRS, la qualité des analyses scientifiques faites dans les différentes sections ; je vois l'excellence croissante de nos meilleures équipes et des laboratoires de recherche, grâce à des recrutements exigeants ; je vois aussi, au ministère, le phénoménal travail accompli par la direction générale de l'administration et des affaires financières, qui, aidée par la mission scientifique et technique, a examiné 4 000 dossiers du FRT pour pouvoir sonder le gouffre et solder ce qui pouvait l'être.

C'est pourquoi je continue à espérer que tous les acteurs de la vie scientifique française prendront conscience de leur nécessaire solidarité, de leur nécessaire cohérence, parce qu'ils doivent construire, en fin de compte, la partie la plus créative de l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à en croire le communiqué du Gouvernement, diffusé après le conseil des ministres d'hier, « dans l'ensemble, la rentrée s'est faite dans de bonnes conditions ». « Quelques problèmes ponctuels, ajoute-t-il, ont été rencontrés dans l'accueil des étudiants, le plus souvent imputables à la difficulté d'établir des prévisions précises d'effectifs dans certaines filières. »

Pour ma part, je me suis entretenu, au cours de la journée d'hier, avec de nombreux représentants d'étudiants et d'enseignants, j'ai appelé des collègues de plusieurs universités parisiennes et je suis passé, ce matin, dans celle où j'exerçais avant d'être élu député.

Eh bien non, la rentrée ne s'est pas passée dans de bonnes conditions ! Peut-être cela a-t-il été le cas dans quelques universités et dans certaines UFR. C'est très probable. Mais, dans l'ensemble, je le répète, la rentrée ne s'est pas passée dans de bonnes conditions.

J'ai trouvé à Paris I, à Paris IV et à Nanterre des conditions d'accueil qui m'ont singulièrement rappelé mes débuts en 1968 : des étudiants entassés à quarante-cinq dans des salles de travaux dirigés prévus pour trente, debout dans l'entrée, assis sur l'estrade du professeur.

Tout cela ne correspond pas exactement à l'esprit de ce communiqué et, plus généralement, aux réponses que le Gouvernement a apportées au questionnaire très largement distribué parmi les jeunes Français, dans lequel il manifestait le souci de prendre attentivement en compte leurs aspirations.

Comme l'an dernier, nous avons constaté les difficultés que vous avez effectivement rencontrées pour prévoir exactement ce qu'allait être les besoins d'accueil des étudiants, et votre impuissance à y répondre en mettant à leur disposition les locaux et les maîtres auxquels ils ont droit.

Nous avons souligné, au printemps, combien il fallait vous attendre à la progression des résultats au baccalauréat et, surtout, à une tendance massive à s'inscrire dans des études longues à la suite des discussions et soubresauts de l'an dernier à propos du contrat d'insertion professionnelle. Les faits nous donnent raison.

En dépit des efforts faits, vous n'avez, par exemple, à Nanterre, à offrir aux étudiants supplémentaires que 1 800 mètres carrés de locaux loués pendant l'été à La Défense par le conseil général des Hauts-de-Seine.

A cet égard, nous sommes forcés de rapprocher certains chiffres. Le conseil général des Hauts-de-Seine met - c'est une bonne chose - un peu plus de 1 million de francs à la disposition de l'université de Nanterre pour louer 1 800 mètres carrés de locaux. Il investit en même temps 1 200 millions pour construire une université pour 5 000 étudiants ! On ne peut pas s'empêcher de procéder à une comparaison, compte tenu surtout de la personnalité du président du conseil général de ce département ! Ce milliard aurait été mieux utilisé à donner des locaux supplémentaires à l'université de Nanterre ou à accélérer le desserrement dans les universités nouvelles, car nous savons bien que les difficultés de Nanterre tiennent largement au fait que l'on n'a pas pu développer à Saint-Quentin-en-Yvelines les enseignements de droit qui y étaient prévus, faute de locaux et faute d'enseignants.

Mais le cas de Nanterre n'est pas isolé. L'entassement est la règle dans beaucoup d'endroits. Comme le disait un professeur responsable du premier cycle à Nantes, ce n'est pas vraiment pire que l'an dernier, mais les conditions s'aggravent tranquillement. Comment peut-on espérer, dans ces conditions, mobiliser les jeunes, promis à un avenir marqué par le chômage, marqué par des salaires en régression et accueillis aujourd'hui dans des conditions qui risquent fort de les éloigner des études ?

C'est là le panorama, la « chronique d'une crise annoncée » - car nous l'avions annoncée - qui explique d'ailleurs largement que le taux d'échec au niveau du DEUG se maintienne, malgré tout l'effort des universitaires, proche de 50 p. 100.

Pour ceux qui ont franchi avec succès l'étape du premier cycle, l'épreuve continue.

Nous ne sommes pas encore en mesure de dresser un bilan, mais il est certain que nombre de maîtrises se ferment. On me signale que, dans un certain nombre d'UFR, en licence, on n'inscrit pas les redoublants en contrôle continu, mais qu'on les inscrit d'office en examen terminal. Or, l'on sait que cela signifie, dans 80 p. 100 des cas, un échec renouvelé.

L'inscription en DEA ou en DESS relève maintenant de l'exploit ou d'un *lobbying* bien organisé. C'est, je dois le dire, un phénomène nouveau dans la vie des parlementaires : j'utilise une partie de mon crédit à essayer de « caser » des étudiants en DEA ou en DESS. J'avais déjà noté qu'on me le demandait pour l'apprentissage il y a deux ans. Nous développons notre champ d'intervention. Je ne suis pas sûr que ce soit exactement le rôle du Parlement.

M. Yves Fréville. Sûrement pas !

M. Jacques Guyard. En fait, il y a là une forme de sélection féroce qui se cache derrière les dossiers et derrière les obstacles matériels, mais dans laquelle apparaît de plus en plus clairement le rêve de tout un courant réactionnaire, présent à l'Université, présent sans doute dans nos rangs bien que nous ayons été avertis à ce sujet, le rêve de ceux qui veulent mettre fin à la démocratisation de l'enseignement supérieur, qui veulent y établir une sélection rigoureuse, fondée de préférence sur l'argent, autant et plus que sur les compétences, et qui souhaitent à travers cela réduire d'autant le budget de l'État.

A ceux d'entre vous que cette perspective pourrait tenter, je dis qu'il est inutile d'y rêver - le gouvernement de M. Chirac, ce n'est pas M. Devaquet qui me contredira -

s'y est déjà tué. La demande de formation est tellement profonde dans notre peuple que nul ne peut y résister, même s'il en a envie. A vouloir biaiser avec cette demande, on aboutit au résultat inverse.

Vous avez malheureusement affaibli, l'an dernier, les formations professionnelles post-baccalauréat, les DUT et les BTS. Les étudiants se sont tournés alors vers les formations longues. Et, si vous continuez à louvoyer face à cette demande, ils iront massivement en troisième cycle, sans que vous puissiez résister longtemps. Or, je le dis clairement, la poursuite systématique des études n'est pas nécessairement une bonne chose.

M. Yves Fréville. Sur ce point, vous avez raison !

M. Jacques Guyard. Je vous remercie de votre approbation, mon cher collègue !

La poursuite systématique des études n'est bonne, monsieur le ministre, que si elle améliore la qualité économique, sociale et culturelle de la vie de nos concitoyens. Je suis convaincu qu'une relance des formations professionnelles niveaux bac, « bac + 2 », « bac + 3 » ou « bac + 4 » est possible si un vrai débat a lieu devant l'opinion tout entière, avec les étudiants et les personnels, et s'il se traduit par une construction concertée de l'avenir.

Cela signifie que les moyens doivent être négociés, mis en place pour que ces formations restent de qualité. Je suis effaré de voir comment s'installent aujourd'hui les nouveaux départements d'IUT, en particulier lorsqu'ils sont créés à l'écart de l'université mère. Les conditions d'encadrement par les ATOS sont tout à fait désastreuses, faute de postes.

M. René Carpentier. C'est vrai !

M. Francis Saint-Ellier. Qui a créé ces départements d'IUT ?

M. Jacques Guyard. Pour que cela marche, il faudrait que des garanties soient apportées quant à la classification professionnelle donnée par ces diplômes. Or l'expérience du CIP et la réalité du marché du travail pour les jeunes diplômés ont rendu méfiants les étudiants. L'alternance vraie dans les formations professionnelles légitimerait, d'ailleurs, plus encore ces classifications.

Pour commencer, il faut restaurer la confiance nécessaire au dialogue et poursuivre l'effort budgétaire commencé pour l'enseignement supérieur par Lionel Jospin.

On a peine à comprendre que les travaux dirigés soient aussi chargés en effectifs alors que la moitié des thésards sont aujourd'hui au chômage ou vivent d'expédients. Il faut créer tout de suite, et en nombre, des postes d'attachés d'enseignement et de recherche.

Comment justifier aussi qu'on interdise de fait aux étudiants de faire du sport ? D'une manière générale, beaucoup ont souligné l'importance des phénomènes de vie quotidienne et sociale pour les étudiants d'aujourd'hui. Le sport en est un exemple caricatural. Il y a moins d'un enseignant pour 4 000 étudiants et on n'a pratiquement pas construit - nous partageons cette responsabilité - d'équipements sportifs universitaires depuis trente ans !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est faux !

M. Jean-Pierre Foucher. On ne peut pas dire cela !

M. Jacques Guyard. Oh ! Pratiquement pas ! Je puis vous donner la liste des équipements sportifs universitaires. Je vous garantis que cela ne me demandera guère de temps !

M. Francis Saint-Ellier. Qu'avez-vous fait pendant dix ans ?

M. Jacques Guyard. Pour le prix du Grand Stade, on pourrait construire 250 salles de sports, qui seraient nettement plus profitables à la vie de nos étudiants.

M. Yves Nicolin. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Mme Nicole Catala. Ce sont les socialistes qui ont lancé le Grand Stade !

M. Jacques Guyard. Nous partageons, c'est vrai, cette responsabilité depuis 1965 !

M. Yves Nicolin. Disons-le !

M. Jacques Guyard. Pourquoi réduire, pour la deuxième année consécutive, les crédits des instituts universitaires de formation des maîtres ? Il y a là quelque chose de particulièrement inquiétant. Ou alors, c'est l'amorce de la suppression de la première année d'IUFM, ce qui constituerait une régression grave pour la formation pédagogique des enseignants.

Pourquoi - j'aimerais que vous me répondiez précisément sur ce point - vouloir envoyer, sans consultation des personnels, l'Institut national de la recherche pédagogique à Rouen ? Je ne suis pas contre les délocalisations. Mais il s'agit d'un organisme de recherche très lié au ministère lui-même et aux réseaux scientifiques de la capitale. Or, à Rouen, rien n'est prévu pour l'accueillir. Personnellement, j'ai vu les locaux dans lesquels on veut installer l'INRP à Rouen. Je vous conseille, à tous, mes chers collègues, d'aller les visiter ! Les travaux de mise en état seront sérieux !

Comment se fait-il qu'on soit encore aujourd'hui incapable de prévoir précisément l'évolution des effectifs et d'y adapter les moyens ? J'ai vu que la Conférence des présidents d'université vous a fait des propositions dans ce domaine. Je souhaite que nous travaillions ensemble sur cette question.

Plus grave : pourquoi, dans ce budget, les crédits d'équipement et de fonctionnement stagnent-ils, alors qu'il faut équiper des locaux neufs, qu'il faut doter d'un fonds correct les bibliothèques nouvelles et qu'il faut, en parallèle, assurer le renouvellement des matériels en place ? On est hors d'état de faire à la fois l'un et l'autre, l'équipement du neuf et le renouvellement de l'ancien.

Dans la négociation avec les personnels, dans la prise en compte par les personnels de vos attentes et de celles des étudiants, il faut aussi jouer le jeu contractuel. Pourquoi reste-t-il encore aujourd'hui 1 961 assistants, alors que vous aviez vous-même, il y a plus d'un an, promis - et une lettre de votre cabinet le confirmait - de les aligner sur les certifiés ?

Les jeunes chercheurs qui occupent actuellement des milliers d'emplois de moniteurs et d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche, comprennent mal pourquoi, au bout de trois ans, ils sont remis sur le marché du travail, alors que les besoins des étudiants sont massifs.

Enfin - et c'est sans doute le plus grave pour la vie quotidienne de nos établissements - entre le budget de l'an dernier et celui de cette année, donc sur deux exercices, le nombre des personnels IATOS aura augmenté de 2 p. 100, alors que celui des étudiants aura augmenté de 15 p. 100. C'est là sans doute que la pauvreté de nos universités est la plus difficile à vivre, pour les enseignants comme pour les étudiants. On ne peut s'empêcher d'effectuer une comparaison avec l'évolution des crédits de l'enseignement supérieur privé, qui ont augmenté de 40 p. 100 en deux ans.

Le 13 juillet, vous nous annonciez ici-même, monsieur le ministre, que votre budget serait en hausse de 6 p. 100. Il l'est de 4,8 p. 100.

M. Jean de Boishue. Ce n'est pas mal !

M. Jacques Guyard. En l'occurrence, on ressent sévèrement le 1,2 p. 100 manquant.

Et je ne parle pas - mon collègue Le Déaut s'en chargera - de la situation catastrophique de la recherche universitaire, qui risque tout simplement de mettre en cause une partie des formations : faute de crédits pour accompagner les travaux des étudiants, la fin d'année sera difficile pour les DEA.

L'année 1995 sera donc encore plus dure que l'année 1994.

Je terminerai par une question, monsieur le ministre. Votre collègue, François Bayrou, suivi avec quelque réticence par le Premier ministre mais suivi tout de même, a annoncé une loi de programmation pour l'éducation nationale. Comptez-vous demander à être associé à son élaboration ? En effet, une telle loi de programmation me semble s'imposer encore plus pour l'enseignement supérieur que pour les enseignements de premier et de second degrés, dans la mesure où il est soumis à des mouvements plus forts.

M. Yves Fréville. M. Jospin n'en a jamais voulu !

M. Jacques Guyard. Si vous nous répondiez positivement, vous nous trouveriez avec vous.

M. Jean-Pierre Chevènement. Tout à fait ! A fond !

M. Jacques Guyard. En effet, ce serait une bonne chose que notre enseignement supérieur puisse s'inscrire dans une perspective de moyen terme.

En attendant, je suis désolé de devoir dire que le groupe socialiste votera contre ce projet de budget...

M. Yves Nicolin. Vous n'êtes pas si désolé que cela, ça vous permet d'exister !

M. Jacques Guyard. ... car il est franchement insuffisant, comme en témoignent 65 000 pétitions d'étudiants. Mais le plus important, ce ne sont pas ces 65 000 pétitions, ce sont ces 1 400 000 étudiants qui sont accueillis dans des conditions plus que difficiles.

M. Jean-Pierre Chevènement. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Pour la deuxième année consécutive, monsieur le ministre, vous venez nous présenter le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, deux domaines pour lesquels je formule le vœu qu'ils demeurent distincts, mais non séparés. En effet, le regroupement au sein du même ministère permet à chacune des composantes de conserver sa spécificité propre, tout en ne dissociant pas, ce qui est primordial, enseignement et recherche. Il ne saurait y avoir de recherche intelligemment menée sans étudiants bien formés.

Ce budget s'inscrit dans un contexte particulier puisqu'il intervient à l'issue d'une année riche en événements : la grande consultation nationale de la jeunesse entreprise par M. le Premier ministre ; la consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française qui a dégagé les axes principaux ; enfin, la discussion non encore achevée du projet de loi d'orientation sur le développement du territoire.

On ne peut nier l'action menée en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont les budgets respectifs sont en progression de 5 p. 100 et de 3,5 p. 100 au sein d'un budget général qui n'augmente, lui, que de 2 p. 100.

Ce rapport favorable des chiffres indique bien que le Gouvernement en fait l'une des priorités de la nation, et nous nous en réjouissons. Il est nécessaire, en effet, de consacrer des crédits suffisants à l'avenir de notre jeunesse et de prévoir les dépenses, non au coup par coup, mais dans une perspective à long terme.

Cependant, des problèmes persistent malgré l'effort louable entrepris cette année encore dans le contexte de rigueur que chacun comprend. Je souhaite donc appeler votre attention, monsieur le ministre, sur quelques points qui, à mon sens, méritent qu'on s'y arrête.

D'abord, l'enseignement supérieur.

La publication *L'état de l'Ecole*, qui photographie le système éducatif à travers trente indicateurs, permet, dans sa quatrième édition, de relever une contradiction : jamais les dépenses d'éducation n'ont été aussi élevées, mais l'effort de la nation ne profite pas à l'enseignement supérieur qui devient le parent pauvre du système éducatif.

En effet, si, comme je l'ai souligné il y a quelques instants, le budget de l'enseignement supérieur a progressé de 5 p. 100, les effectifs des étudiants, eux, se sont accrus beaucoup plus fortement que la dépense qui leur est consacrée : 91 000 nouveaux étudiants ont dû trouver une place lors de la toute récente rentrée universitaire.

Je souhaite donc appeler tout particulièrement votre attention, monsieur le ministre, sur les capacités d'accueil réservées aux étudiants, comme l'ont fait récemment plusieurs de mes collègues.

Outre les problèmes tenant aux locaux insuffisants ou au nombre inadapté d'enseignants, comme c'est le cas pour l'université de Nanterre, il me semble souhaitable de réfléchir au deuxième volet de cet accueil, c'est-à-dire aux filières proposées aux jeunes.

Premièrement, l'Université ne doit pas devenir le refuge des jeunes en mal de décision pour leur avenir, un lieu d'attente comme le sont de plus en plus souvent l'ANPE ou le service national, ce dernier étant d'ailleurs considéré par certains jeunes comme une année de gagnée sur l'entrée dans le monde du travail, étant donné les difficultés à obtenir un emploi. Dès lors, pourquoi ne pas multiplier le nombre de formations courtes et qualifiantes pour tous les jeunes qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas poursuivre un cursus universitaire long ?

M. René Carpentier. Cela s'appelle la sélection !

M. Jean-Pierre Foucher. Deuxièmement, l'accueil doit comporter une part d'orientation. Il est prouvé que certaines filières longues, pourtant déjà bien encombrées et dont les diplômés ne trouvent pas de débouchés, sont choisies par la plupart des étudiants. Ceux-ci délaissent les filières technologiques courtes qui, elles, dispensent une formation tournée vers l'entreprise et permettent l'accès rapide à la vie professionnelle.

Un chiffre effrayant : 31 p. 100 des étudiants sortent non diplômés de l'enseignement supérieur ! Il est donc indispensable d'adapter les filières aux besoins afin que le choix d'une filière débouche sur une qualification réelle et non sur une perte de temps pour les étudiants et une perte d'argent pour l'Etat.

A cet effet, la revalorisation des filières technologiques et professionnelles me paraît être une nécessité car elles se trouvent trop souvent assimilées à une relégation. Cette revalorisation passe par une réforme des mentalités - forcément lente - mais aussi par l'octroi des moyens suffisants pour la réaliser.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire au cours de l'examen des précédents budgets, des passerelles doivent être organisées entre enseignement et entreprises. Améliorer

l'adaptation des filières consiste, sur la base du plan Université 2000 et des contrats de plan, à définir les besoins, à recenser les emplois possibles et à former les étudiants aux besoins du marché de l'emploi.

Il est sans doute aussi utile de rééquilibrer la répartition des moyens entre universités, afin que chacune puisse correctement dispenser l'enseignement qu'elle assume. Corrélativement, l'aménagement du territoire implique une redistribution des universités sur le sol français. C'est pourquoi les observations du CIAT qui s'est tenu à Troyes en septembre 1994 sont importantes.

Le problème de l'argent, qui se pose moins en termes de volume qu'en termes de distribution, a été soulevé par de nombreux experts. Les villes moyennes ne doivent pas être oubliées ; elles doivent être encouragées à conserver leurs jeunes sur place. Les régions sont des pôles de recherche variés qui constituent autant de pôles de création d'emplois. Faisons donc en sorte d'y fixer les jeunes qui pourront s'y épanouir avec une formation adaptée aux besoins des entreprises locales. L'exemple de l'université de Rennes démontre que l'on peut développer des filières spécifiques et locales avec succès.

Dans la même logique, je ferai observer que l'autonomie des universités, qui n'exclut en aucun cas le rôle de l'Etat, permettrait d'organiser des enseignements et des orientations mieux adaptés aux besoins. La formule en vigueur pour les universités nouvelles devrait être généralisée sur l'ensemble du territoire. Beaucoup de progrès restent encore à accomplir.

Pour ce qui est de la condition matérielle des étudiants, je me réjouis de l'augmentation de 7,8 p.100 des bourses car elle dénote un effort sensible dans le domaine de l'action sociale en faveur des étudiants. Par ailleurs, vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, la création de 6 000 logements étudiants et de 9 000 places supplémentaires de restaurant universitaire. Je souhaite que cet effort soit soutenu.

Je me félicite également que la réforme de l'allocation-logement ait été abandonnée car la dégressivité en fonction des ressources parentales ne correspondait pas à la situation réelle de très nombreux étudiants déjà indépendants de leur famille.

Enfin, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter des éclaircissements sur les crédits de fonctionnement alloués aux bibliothèques, qui semblent depuis deux ans subir un léger ralentissement ?

Pour conclure sur l'ensemble de ces problèmes, je dirai que nous pouvons nous interroger sur l'opportunité du maintien du système actuel d'enseignement supérieur, avec des coûts énormes, un système qui n'est rentable ni au regard des diplômes ni au regard de l'entrée dans la vie active. Ne serait-il pas, au contraire, souhaitable d'innover tant dans le choix des filières que dans la manière dont est dispensé l'enseignement ou dont est faite l'adaptation aux besoins des entreprises et de la recherche ?

Cette question me conduit à considérer la seconde partie du budget qui nous est soumis et qui concerne la recherche.

Je souhaite d'abord dire combien je regrette le tassement de la recherche dans les entreprises, même s'il est indéniable que l'écart avec le Japon, les Etats-Unis et l'Allemagne se réduit. Quoi qu'il en soit, le budget civil de recherche et de développement, qui est en augmentation de 2,2 p. 100, reste très faible.

En matière de recherche, l'Etat se doit de montrer l'exemple afin que les entreprises et les autres partenaires suivent. Il semble que les efforts de ces dernières années, notamment les mesures concernant le crédit d'impôt recherche, ne soient pas encore suffisants.

J'avais, l'an dernier, insisté sur la mobilité nécessaire des chercheurs. Vous avez, monsieur le ministre, annoncé il y a quelques jours des propositions à ce sujet. Il me serait agréable que vous puissiez nous donner des éléments d'information plus précis.

J'aborderai maintenant divers points.

Votre budget, monsieur le ministre, accorde une priorité à la recherche dans les sciences du vivant et à la recherche biologique et médicale. La lutte contre quelques grands fléaux comme la toxicomanie ou le sida est encouragée, et l'on ne peut que s'en réjouir. De même, je note la création d'une délégation générale à la recherche destinée à centraliser les moyens et les actions afin de mieux cibler les priorités.

Cependant, l'effort de recherche doit être diversifié car d'autres problèmes cruciaux ne doivent pas être oubliés. Je souhaite donc qu'il puisse avoir une action en amont, c'est-à-dire que l'on favorise au mieux la recherche sur des maladies que l'on essaie ensuite de traiter. Les crédits alloués augmentent de 14,78 p. 100, mais les recherches sont extrêmement longues et coûteuses en ce domaine.

L'aéronautique civile est aussi l'une de vos priorités puisque les crédits alloués aux recherches en amont sont en augmentation. Cela simplifiera les procédures pour les programmes nouveaux.

On note aussi que le budget consacré à la recherche duale civile-militaire est en progression de 10,55 p. 100, ce qui permettra une accélération importante des programmes.

Je souhaite que la situation particulière du Commissariat à l'énergie atomique fasse l'objet d'une réflexion. Il semble que les moyens du CEA soient tout juste maintenant, malgré les responsabilités essentielles qu'il assume, notamment dans le domaine nucléaire. Le rôle moteur de cet organisme doit être conservé et, à cet effet, les crédits dont il dispose doivent être suffisamment abondés.

La situation du CNRS est, elle, inquiétante - Alain Devaquet en a parlé longuement - car le déficit financier de cet organisme atteint des proportions non négligeables. Il est vrai que le présent budget accorde une augmentation de 1,8 p. 100 des crédits de paiement et que le CNRS n'a pas été atteint par les annulations de crédits de l'an passé. Mais le déficit actuellement constaté est préjudiciable à la recherche fondamentale française et met en cause le rayonnement et la place de la France dans la compétition internationale.

Nous sommes conscients des difficultés que rencontrent déjà les laboratoires dans leurs relations avec les fournisseurs. Vous avez indiqué hier après-midi, monsieur le ministre, que différentes mesures d'assainissement seraient prises prochainement, dont la réalisation d'un audit par l'inspection générale des finances. Cela devrait permettre de faire la lumière sur l'utilisation des deniers publics et d'établir une évaluation critique de l'efficacité de cet organisme.

Un autre organisme a retenu mon attention : le fonds de la recherche et de la technologie, qui a été créé pour être le « nerf de la guerre » de la recherche. Or sa situation financière est désastreuse et nécessite des décisions rapides. Certains ont évoqué l'idée d'une recapitalisation de ce fonds afin qu'il puisse continuer à soutenir une politique cohérente de recherche. Qu'en est-il, monsieur le ministre ?

Je me suis à diverses reprises inquiété du taux de renouvellement des chercheurs et ingénieurs. Je note donc avec satisfaction que le taux moyen de renouvellement de 3 p. 100 est atteint dans ce budget, et que 560 recrutements auront lieu cette année. Ce chiffre devrait permettre à la fois de répondre à la demande nouvelle et de compenser les départs en retraite.

Je reviendrai quelques brefs instants sur la question des PME-PMI : qu'en est-il de la simplification des systèmes d'aide à la recherche ? En 1993, j'avais demandé une hausse du crédit, d'impôt recherche ; c'est le cas dans le présent budget puisqu'il affiche une progression en la matière de 35 p. 100, ce qui représente une dépense fiscale globale de 3,3 milliards de francs. Cette mesure me paraît aller dans le bon sens.

Pour clore mon propos, monsieur le ministre, je rappellerai que vous avez lancé une grande concertation nationale sur la recherche, qui s'est achevée à l'automne devant le Sénat. L'initiative m'a paru excellente puisqu'elle a permis de consulter les deux chambres du Parlement : notre assemblée au printemps et le Sénat ce mois-ci. Il s'agit d'une démarche satisfaisante, car vous vous êtes tourné vers la représentation nationale pour engager une réflexion collective.

Vous avez dit que le budget de la recherche devait être un budget d'impulsion : c'est bien le mot qui convient car, en ce domaine, on ne peut faire de la simple gestion ; il faut prévoir l'avenir et encourager les initiatives.

Avec le groupe UDF, je suis réjoui que le terme « avenir » soit prononcé, notamment en une période où cet avenir apparaît difficile. Il comporte une notion d'enthousiasme, et c'est d'enthousiasme qu'ont besoin nos jeunes et nos chercheurs. C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe UDF peut d'ores et déjà annoncer qu'il votera les crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole et à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, votre département ministériel, dont les crédits augmentent de 5 p. 100 cette année, n'est-il pas l'un des heureux du projet de budget pour 1995 ? Au regard des chiffres, les étudiants, professeurs et autres acteurs de l'enseignement supérieur ont échappé à la rigueur budgétaire et aux coupes claires rendues nécessaires par la crise et la calamiteuse gestion budgétaire de vos prédécesseurs. On pourra toujours dire que ce n'est toujours pas suffisant pour satisfaire les formidables besoins de l'enseignement supérieur, mais les 5 p. 100 d'augmentation sont bien là !

Des voix s'élèvent ici et là pour regretter le manque de moyens, de locaux et de professeurs, ou pour défendre le libre accès à l'Université. Mais qu'on ne se méprenne pas, les donateurs de leçons feraient mieux de se souvenir de leurs déboires et de leur action passés !

La croissance des effectifs, bien que plus limitée cette année, engendre des besoins humains et immobiliers sans précédent dans notre histoire universitaire. Nous sommes passés, en quelques années, d'un enseignement supérieur qui pouvait être considéré comme élitiste à un enseignement supérieur de masse. Il faut s'en féliciter, tout en constatant que la population étudiante française est une des plus importantes d'Europe, voire du monde, avec un taux d'accès à l'enseignement supérieur très élevé, qui nous place loin devant l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie. Toutefois, il convient de rester vigilant et de veiller à ce qu'un tel état de fait ne nuise pas à la qualité

de l'enseignement et des diplômés et ne jette pas sur le bord de la route ceux qui n'en profitent pas ou ceux qui, trop nombreux, échouent.

L'adaptation de notre appareil universitaire sera nécessairement longue. Ce budget, placé sous le signe de la rigueur, n'en prépare pas moins l'avenir. N'oublions pas que, cette année, 500 000 mètres carrés nouveaux sont mis à la disposition des étudiants.

Après ce préambule, je présenterai trois remarques d'ordre général.

Premièrement, le plan Université 2000, imaginé pour faire face à l'afflux massif d'étudiants, et donc aux besoins immobiliers qui en découlent, a pu partiellement répondre aux nouveaux besoins, mais les moyens en personnel n'ont pas suivi. En effet, il existe une inadéquation entre la création des nouveaux centres universitaires et les créations de postes d'enseignants et surtout de postes de personnels IATOS. Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, ne répond que partiellement à ce délicat problème, et la création de 215 postes d'IATOS, effort pourtant significatif, ne suffira malheureusement pas, c'est une certitude.

Ma deuxième remarque concerne les conditions de vie des étudiants, conditions dont il est question dans le rapport Prevos.

J'évoquerai successivement trois axes de réflexion qui me paraissent importants : les bourses, le logement et les transports.

Nous devons nous féliciter de l'effort consenti par le Gouvernement : l'augmentation de 7,8 p. 100 des crédits consacrés aux bourses permet d'accroître le nombre de bénéficiaires et de prendre en compte la hausse des prix. L'égalité des chances dans l'enseignement supérieur consiste à permettre à chacun de suivre le cursus de son choix, en fonction de ses aptitudes, et d'avoir les moyens financiers de le faire.

L'augmentation des crédits, qu'il faudra amplifier encore pour aboutir aux 25 p. 100 d'étudiants boursiers, participe de cette démarche, mais l'égalité des chances passe aussi par la possibilité de redoubler au moins une fois : c'est « l'année joker » dont vous avez parlé, monsieur le ministre.

Deuxième axe de réflexion : le logement social. Le budget prévoit la création de 6 000 logements supplémentaires pour la rentrée 1995. Cet effort important reste cependant en deçà des besoins énormes qui se font sentir. Le logement social étudiant doit devenir une véritable priorité gouvernementale. Depuis bon nombre d'années, l'idée d'une transformation de bureaux inoccupés en logements est évoquée par toute la classe politique, toutes opinions confondues, mais personne ne semble agir réellement en ce sens. Je ne méconnais pas le coût financier de ce type d'opération et de ses difficultés pratiques d'application, mais je ne doute pas non plus que ce soit là une réponse tout à fait adaptée aux besoins de notre société, et notamment des étudiants. Cette proposition ne pourrait-elle être étudiée par vos services afin d'en évaluer le coût et la faisabilité ?

Troisième axe de réflexion : les conditions de vie des étudiants et les transports. Là encore, ce débat revient sans cesse : faut-il ou non accorder des facilités de transport aux étudiants ? Je suis de ceux qui pensent qu'il faudra parvenir un jour ou l'autre à l'octroi de telles facilités, et peut-être même à la gratuité pour les plus défavorisés.

L'égalité des chances consiste aussi à permettre aux plus démunis de découvrir d'autres horizons, et tout simplement de pouvoir effectuer les trajets entre le domicile et l'établissement d'enseignement supérieur, sans être

pénalisés par une carte universitaire qui ne peut proposer tout et partout. Bien entendu, le coût d'une telle mesure serait exorbitant pour l'Etat, la SNCF, la RATP et tous ceux qui, d'une manière générale, organisent les transports, mais on peut envisager de l'étaler sur plusieurs années, de créer un crédit transport ou de généraliser les réductions tarifaires.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais de nouveau appeler votre attention sur l'un des aspects de l'excellent rapport réalisé par notre collègue Jean de Boishue : « L'échec en premier cycle universitaire ».

Lors de votre audition par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, j'avais souhaité connaître votre opinion sur la création de collèges, au sens américain du terme. Il existe en effet un formidable fossé entre le lycée et l'enseignement supérieur, et ce fossé conduit trop naturellement à l'échec. Dans ces conditions, l'enseignement de masse ne sert à rien et risque de n'aboutir qu'à la dévalorisation des filières, des diplômes, et donc de l'Université.

Le système américain permet - mais ce n'est peut-être pas un modèle à suivre en toutes circonstances - un passage en douceur entre ces deux mondes. N'est-ce pas l'une des solutions possibles ?

J'aurais pu également parler de la nécessité de promouvoir les échanges communautaires, du développement des formations supérieures en alternance, du plan social étudiants ou du montant des crédits dévolus aux filières professionnelles orientées vers l'entreprise, lesquels semblent insuffisants, mais le temps qui m'est imparti ne me le permet pas.

En conclusion, je répéterai simplement que ce budget répond en grande partie à notre attente et aux premiers besoins. Mais il nous faudra penser ensemble l'avenir et l'Université de demain : une Université pour tous, respectueuse de l'égalité des chances, une Université plus ouverte sur les milieux professionnels et les entreprises. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la recherche doit correspondre à une définition simple que l'action doit ensuite illustrer. Elle est la préparation de l'avenir.

Préparation de l'avenir immédiat, qui nous paraît, à nous et aux jeunes, si chargé d'hypothèques ; la recherche ne peut être abandonnée parce qu'elle serait une activité en surplus. En effet, au plus fort des crises que nous traversons, chacun reste bien convaincu qu'il faut plus que jamais investir et encore investir. La recherche est l'un de ces investissements qu'il ne faut pas interrompre sous peine de sectionner le fil qui nous relie à demain. Elle ne doit pas être financée de manière sinusoïdale, au gré des avatars budgétaires.

Mais elle est aussi la préparation de l'avenir plus lointain, à plus long terme. Aussi sûrement que nous ne devons pas nous arrêter d'investir, nous ne devons pas cesser de préparer ce qui sera l'héritage des générations à venir. Lorsque demain se fait plus incertain, la recherche peut être le fil conducteur qu'il nous faut retrouver.

Où en est la recherche aujourd'hui ? Je répondrai immédiatement à certaines critiques préventives d'un budget qui est mauvais, puisque notre collègue Dubernard, même s'il ne l'a pas dit à la tribune, a écrit en titre, dans son rapport que l'effort national s'est ralenti.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis. Il progresse tout de même !

M. Jean-Yves Le Déaut. Effectivement, il s'est ralenti. Je ne voudrais pas limiter le budget de la recherche à une bataille de chiffres, car ce serait insuffisant, mais la ligne de défense que vous prônez aujourd'hui, en ce qui concerne les crédits de paiement et les autorisations de programme, est vraiment très friable.

M. Devaquet a parlé de l'héritage mais, si l'on étudie attentivement les chiffres officiels des crédits du budget de la recherche, on s'aperçoit, chers collègues de la majorité RPR-UDF, que vous êtes des récidivistes de la diminution ! En effet, vous aviez déjà voté, en 1986, un sinistre collectif budgétaire auquel, je le reconnais, Alain Devaquet s'était opposé, à titre personnel. Ce collectif s'était traduit par une diminution en francs constants de 8,15 p. 100. Aujourd'hui, la rigueur balladurienne nous conduit exactement au même résultat : l'année dernière, la diminution a été de 0,40 p. 100 en francs constants et, cette année, notre collègue Josselin l'a souligné, il y aura non pas une augmentation de 3,5 p. 100 mais une stagnation, voire une diminution des crédits de la recherche.

Examinons maintenant la question des crédits de paiement et des autorisations des programmes. Le BCRD s'élève à 51 milliards de francs. Entre une augmentation réelle de 2 p. 100 et une augmentation annoncée de 8 p. 100, la différence est de 6 p. 100. Ce pourcentage, appliqué à 50 milliards, aurait dégagé les trois milliards de francs qui vous manquent, et vous auriez pu régler le problème des crédits de paiement du CNRS. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre.*)

Vous êtes en fait soumis à un étranglement sarkozyen et vous n'avez pas les moyens des ambitions que vous avez affichées lors des discussions sur la recherche.

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial. Que n'avez-vous agi en temps utile ! Nous assumons votre passif !

M. Jean-Yves Le Déaut. Plus encore que les autres ministres, vous êtes aujourd'hui soumis à des coupes claires budgétaires. Si j'en crois les chiffres officiels du ministère, avec Hubert Curien, l'augmentation a été de 4,6 p. 100 en francs constants en 1988-1989, de 4 p. 100 en 1989-1990, de 2 p. 100 en 1990-1991, de 4,6 p. 100 en 1991-1992. Les autorisations de programme qui étaient adoptées à l'époque traduisaient un effort soutenu en faveur de la recherche et leur progression n'avait pas la forme d'une sinusoïde. Chaque fois que la droite revient, on se retrouve dans le creux de la sinusoïde !

A vous entendre, monsieur le ministre, on pourrait être heureux puisque votre budget augmente de 3,5 p. 100 dans une période difficile. Mais notre surprise a été de courte durée parce que, comme M. Sarkozy, tous les ministres essayent de camoufler la pénurie. On retrouve en effet, péle-mêle, dans le budget civil de recherche et de développement, un ensemble hétéroclite : la dépense fiscale du crédit d'impôt recherche, les subventions du budget communautaire, et même - mais j'y reviendrai - les cessions d'actifs du CEA, ce qui n'est pas très correct du point de vue de la présentation budgétaire.

En réalité, comme l'a dit Charles Josselin, la progression de ce budget est d'environ 2,2 p. 100, sans compter l'hypothèque du gel de 8 p. 100 des crédits, décidé au mois de juin, qui plane encore sur le budget de 1994. Pardonnez-moi de vous le rappeler, mais vous vous étiez engagé à mettre fin sans conditions à ce gel. Quelle n'a

pas été notre surprise lorsque, le 30 septembre dernier, un arrêté d'annulation de crédits a tiré un trait sur 2,4 p. 100 des crédits du CNRS.

M. Jean-Pierre Foucher. C'est faux !

M. Jean-Yves Le Déaut. Où est l'exemption promise ? La communauté scientifique écouterait très attentivement vos explications.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Puis-je vous interrompre, monsieur Le Déaut ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Le Déaut, je serais très bref, bien qu'il y ait beaucoup à dire sur ce que vous affirmez sans rien prouver, sans avancer des chiffres clairs.

Depuis des mois, j'indique qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas d'annulations de crédits sur le budget du CNRS, et je le répète aujourd'hui. Je comprends que cela contredit votre démonstration, mais je suis au regret de vous dire que celle-ci n'est pas juste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Foucher. Voilà qui est clair !

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je suis très heureux de cette explication. Donc l'arrêté d'annulation du 30 septembre portant sur 2,4 p. 100 des crédits du CNRS était une erreur administrative !

Comme vous avez dit que mes chiffres n'étaient pas clairs, j'apporterai quelques précisions. Les crédits de paiement de l'INRA vont diminuer de 2,55 p. 100, ceux du CEMAGREF de 0,9 p. 100, ceux de l'INRETS de 9 p. 100, ceux de l'IFREMER de 2,2 p. 100, ceux de l'INSERM de 0,29 p. 100, ceux de l'ORSTOM de 5,77 p. 100, ceux du CIRAD de 1,8 p. 100 et ceux de la Cité des sciences et des techniques de la Villette de 1,65 p. 100. On a l'impression, monsieur le ministre, que vos conseillers ne connaissent que le signe moins, et que le signe plus est totalement absent de ce budget !

Mon collègue du groupe communiste est déjà intervenu sur ce point, mais pourriez-vous nous parler des effets dévastateurs de la circulaire Sarkozy d'août 1993, qui oblige, pour deux emplois libérés dans la fonction publique, à en mettre un à la disposition du ministère du budget ? Ainsi, pour le CNRS, 400 départs de personnels ITA donnent lieu au gel de 200 postes, le chiffre étant le même pour les chercheurs, tout cela s'ajoutant à la perte de 190 emplois ITA dans cet établissement.

M. René Carpentier. Tout à fait !

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous affirmez qu'une augmentation de 81 postes, c'est mieux que l'an passé, mais $+ 81 - 200 = - 119$. Qui a raison ? Vous, ou M. Sarkozy, qui pense qu'un gel doit aboutir quelques années plus tard à la suppression des postes ?

En ce qui concerne l'emploi scientifique, vous avancez un taux de renouvellement annuel de 3 p. 100 des effectifs, mais c'est un taux de 3,5, voire de 4 p. 100 qui devrait être la norme si l'on ne veut pas sacrifier la recherche et obérer l'avenir.

Mon collègue Charles Josselin a traité en détail des crédits de la recherche industrielle ; j'aborderai donc le problème des structures. D'un revers de main, certains de

nos collègues nous ont répondu qu'il n'y aurait pas de démantèlement du CNRS. Je reconnais qu'Alain Devaquet s'est battu - et je lui en rends hommage - contre les ultras de la majorité de 1986 qui souhaitaient démanteler cet organisme, mais un changement de structures est prévu, avec trois directions. La direction des sciences de la vie pourrait, à terme, quitter le CNRS, et la direction des sciences humaines et sociales pourrait, à terme également, aller vers les universités, ce qui réduirait le CNRS à un organisme spécialisé en physique ; c'est en tout cas la crainte exprimée par les chercheurs.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Où avez-vous entendu parler de cela ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Je viens tout juste de recevoir un fax des chercheurs de la région lyonnaise qui expriment cette crainte. Monsieur le ministre, nous ne sommes pas là pour vous encenser, comme certains de nos collègues, mais pour vous poser des questions, et vous êtes là pour nous répondre.

L'évolution des unités de recherche associée du CNRS nous semble grave. En effet, ces unités auraient simplement le label CNRS mais devraient trouver des crédits qui ne seraient plus directement affectés par le CNRS. Cette évolution est dangereuse et risque d'aboutir à un régime à deux vitesses qui pourrait entraver certains financements.

J'évoquerai maintenant les problèmes du CEA, dont M. Josselin a déjà parlé. Depuis trois ans, les autorisations de programme pour la recherche de cet organisme s'élèvent à 1 milliard de francs environ. Diverses formules ont été expérimentées pour le financement. En 1993, un tiers était fourni par le titre V du budget de la défense et deux tiers par un compte d'affectation spéciale. En 1994, une rebudgétisation totale du financement avait pu intervenir. En 1995, force est de constater que vos services ont réussi à mettre au point la pire des formules : un tiers est fourni par le budget de la défense, un tiers par le compte d'affectation spéciale et un tiers par ce que vous appelez pudiquement « des recettes nouvelles du CEA et des filiales », ce qui signifie, en clair, que vous mettez CEA-Industrie dans l'obligation de prélever sur sa substance, ce que nous ne pouvons accepter.

Au total, nous avons donc plus de raisons d'être inquiets que de raisons d'être sereins. Et votre budget ne nous donne pas de motifs de retrouver la confiance. Je le répète : M. Sarkozy ne vous a pas donné les moyens de vos ambitions ; la réalité, ce sont des coupes claires, des risques de démantèlement et des crédits en stagnation !

Les syndicats manifestent en ce moment même, nombreux, devant l'Assemblée nationale, et ils résumant la situation d'un mot : gravissime. J'espère que vous saurez, lorsque les arbitrages interviendront, défendre les chercheurs, car la recherche c'est la préparation de l'avenir de notre pays.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean Rosselot.

M. Jean Rosselot. Monsieur le ministre, avant que je ne me livre à une courte appréciation quantitative, qualitative et critique du projet de budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, permettez-moi de m'écarter - en apparence - un instant du sujet.

Vous le savez, nos grands groupes industriels et nos PME-PMI - M. Robert Galley vient de le rappeler - participent à l'effort national de recherche. Infliger à ces grands groupes une nouvelle et lourde charge financière, par le biais de mesures relatives à un impôt qu'on qualifie d'anti-économique - je veux parler de la taxe profes-

sionnelle - c'est les affaiblir, contrarier leurs efforts d'adaptabilité, de compétitivité, donc d'innovation et de recherche. Même si ce ne sont plus 9 000, mais 4 000 entreprises seulement qui sont touchées, il s'agit en réalité de celles qui sont les plus impliquées dans la recherche-développement. Je tenais, au nom de la solidarité qui vous lie au ministre du budget, à vous le dire et à m'en offusquer.

Je ne méconnais pas les efforts que vous avez déployés personnellement, en déclenchant une réflexion d'ampleur sur la recherche, ni l'aspect positif que représente l'accroissement des crédits de votre ministère - en dépit des contraintes que nous connaissons - mais certaines lacunes empêchent de se satisfaire de votre budget et de le qualifier de favorable.

Il faut d'abord stigmatiser le différentiel qui se perpétue anormalement entre les dotations théoriques, produit des calculs issus des normes S2n Remo, et les dotations effectives accordées aux universités. La pérennisation de ces systèmes de normes défavorise les universités pluridisciplinaires, qui ont connu une croissance rapide. Il y a donc une urgente nécessité à refondre les critères et à appréhender la réalité du rapport filière-effectifs en recherchant une légitime égalité entre régions et entre établissements.

S'il est indispensable de faire vivre des pôles d'excellence en mesure de rivaliser avec les meilleures universités étrangères, il ne faut pas pour autant maintenir le reste du maillage universitaire dans l'état déplorable, et parfois quasi misérable, qui est le sien.

En deuxième lieu, si l'on note un accroissement du nombre de postes d'enseignants-chercheurs, les objectifs antérieurement fixés par l'Etat, et sur lesquels les autorités universitaires ont, de bonne foi, fondé le développement de leurs universités, sont loin d'être atteints.

Certes, le gouvernement précédent n'a pas pris, ni là ni ailleurs, les précautions nécessaires pour assortir ses prévisions des promesses de garanties financières suffisantes.

Le volume des postes créés ne permet pas de faire face aux engagements contenus dans les contrats d'établissement. Ce qui est en cause, monsieur le ministre, c'est non seulement la parole donnée par l'Etat d'un gouvernement sur l'autre, il faut le dire, mais aussi la réponse à apporter, en termes de moyens, à la forte montée du nombre des étudiants, cette année encore. Le même raisonnement vaut pour les personnels ATOS, catégorie perpétuellement sous-traitée et en sous-effectifs à un point tel que, dans certaines universités, la rentrée a lieu dans des conditions difficiles, ou même n'a pas lieu du tout.

Par ailleurs, je rejoindrai la cohorte de ceux qui, tout en admettant que des remises en cause et des remises en ordre sont nécessaires, s'émeuvent de la brutalité avec laquelle les réformes sont envisagées au CNRS.

M. Jean-Yves Le Déaut. Bravo !

M. Jean Rosselot. Si des chercheurs ont travaillé sans réelle visibilité financière, à qui la faute ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, puis-je vous interrompre ?

M. Jean Rosselot. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai supporté les attaques de M. Le Déaut à propos d'une réforme du CNRS qui n'existe pas. Mais, monsieur Rosselot, je ne souhaite pas que l'on continue à affirmer dans cette assemblée qu'une réforme du CNRS

est en cours. Vous avez même fait allusion à sa « brutalité ». Or il n'y a pas un début de commencement d'une réforme au CNRS ! Simplement, une réflexion vient d'être confiée au nouveau directeur général, qui va prendre ses fonctions dans quelques jours.

Nous n'avons pas encore commencé à mettre en œuvre quoi que ce soit qui puisse évoquer une réforme ! Alors, je vous en prie ! Le CNRS est un organisme trop important pour qu'on le traite de cette manière. Il a besoin d'évoluer, c'est incontestable, et je souhaite qu'en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, nous parvenions à le faire évoluer. Mais n'empêchons pas la réflexion de commencer en cédant aux conservatismes qui se manifestent pour empêcher le nouveau directeur général de conduire cette évolution ! (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean Rosselot. C'est bien la raison pour laquelle j'ai parlé de réformes « envisagées » et, quand je serai parvenu au bout de mon propos, peut-être vous sentirez-vous quelque peu rassuré.

Ce grand organisme français qu'est le CNRS doit être restructuré, adapté aux besoins d'aujourd'hui, à la recherche nationale et internationale. Vous avez, monsieur le ministre, la responsabilité, lourde et délicate, j'en conviens, d'en traiter humainement les conséquences. Il y va - je crois qu'il n'y a pas à s'en offusquer à la place qui est la vôtre et qu'il faut en prendre acte - de la solidarité universitaire, de la solidarité nationale dans son ensemble, mais aussi et surtout de la crédibilité de notre participation à la recherche mondiale.

M. Jean-Yves Le Déaut. Bravo !

M. Jean Rosselot. Pour terminer, j'évoquerai les schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, en me référant, pour employer les termes mêmes de l'annexe 15 des conclusions du CIAT du 20 septembre dernier, à la « méthodologie » de leur élaboration.

Ces schémas régionaux, prévus pour 1995-1996, manifestent assurément une prise de conscience, une avancée remarquable du rôle de l'Université comme facteur du développement territorial et comme acteur décisif du réaménagement du territoire régional et national.

Mais l'annexe comporte un inconvénient majeur, inexplicable : vous y prévoyez que la confection des schémas soit placée entre les mains des recteurs, des préfets, des présidents et des exécutifs des collectivités régionales et locales. Mais alors, où sont les principaux intéressés, les présidents d'universités et leurs instances délibératives ? Il faut, me semble-t-il, qu'ils soient très tôt associés à l'élaboration des schémas. En effet, comment imaginer un plan régional, à vision territorialisée, du développement universitaire, dans la suite de la déconcentration des constructions, sans participation et mobilisation effective de leur part ?

Tel président d'université qui, comme c'est le cas dans ma propre région, a fait le choix louable d'une carrière de professeur dans une petite région et non dans une grande métropole, qui a en quelque sorte tenté le pari régional avant la lettre et qui a fait de son université une petite part du ciment de l'identité régionale, se verrait écarté de la détermination des objectifs pour lesquels il a milité ? Ce n'est pas concevable !

Les schémas régionaux offrent une opportunité forte de rapprochement de l'Université et des citoyens de toutes conditions, sur l'ensemble du territoire, comme, en 1982,

la loi de décentralisation a offert une opportunité de rapprocher les citoyens de leurs administrations. Ne gâchons pas cette opportunité !

Au total, monsieur le ministre, je dirai de votre budget qu'il peut mieux faire. Je souhaite que vous saisissiez l'occasion de la baisse relative du nombre d'étudiants l'an prochain pour le lui permettre.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Etienne, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Claude Etienne. Je l'ai bien compris, monsieur le ministre, le CNRS tient la route. C'est ce que vous aviez d'ailleurs très clairement affiché devant le Conseil national supérieur de la technologie. Vous n'aurez donc pas à interrompre mon propos, du moins sur ce point.

La recherche apparaît à tous comme une opportunité stratégique du développement économique en région et c'est de la recherche en région que je souhaite parler un court instant.

Beaucoup s'attachent à trouver les nécessaires adéquations entre la problématique socio-économique régionale et les structures de recherche à développer localement. Dans ma région de Champagne-Ardenne, on s'est impliqué avec la caution, et parfois l'accompagnement de l'Etat pour que, sur le terrain, le pari puisse être tenu, ce qui a notamment permis l'émergence d'un axe de recherche important dans des domaines tels que la valorisation non traditionnelle des produits agricoles, et plus particulièrement la mise au point de nouveaux matériaux biodégradables.

Dans le même temps, qu'observe-t-on dans la pratique ? On relève que l'INRA, par exemple, fleuron de notre recherche nationale dans ce secteur, consacre moins de 2 p. 100 de son budget à la recherche de nouveaux débouchés pour notre agriculture alors même que le rapport Laffitte place l'exigence à 10 p. 100 au moins.

Même si quelques programmes conjoints existent depuis peu, notamment dans le cadre de l'AGRICE, dont la dotation n'excède pas 80 millions de francs, ceux-ci sont encore trop rares et notoirement insuffisants. On continue trop souvent, comme par le passé, à doter des programmes de recherche pour améliorer les rendements, en matière agricole, par exemple, alors qu'en période de surproduction, à l'heure de la jachère, la seule exigence recevable reste celle de la qualité.

Les grands organismes nationaux de recherche - l'INRA, mais aussi le CNRS et l'INSERM -, légitimement fiers de leur potentiel humain, ne parviennent pas à irriguer de leurs compétences les réceptacles régionaux récemment mis en place. Les programmes entre grands organismes et nouveaux centres de recherche en région ne sont pas encore suffisamment en phase. A défaut de pouvoir réaliser très rapidement les nécessaires redéploiements humains, ce qui se comprend, quelles mesures, monsieur le ministre, comptez-vous prendre pour que l'espoir et les promesses de la recherche en région ne prennent pas le goût d'une amère désillusion ?

Les universités sont présentes dans toutes les régions. Certains laboratoires universitaires, bien qu'ils soient insuffisamment dotés, notamment en personnels, font des prouesses en dépit de leur petite taille. Ils méritent d'autant plus d'être reconnus et pris en considération. Ils sont trop souvent les oubliés, notamment des grands organismes de recherche. Certainement, des critères nouveaux devraient permettre de mieux les prendre en compte et d'intégrer leurs actions pour les sortir de leur isolement et structurer leur coordination avec les plus grands organismes.

Le comité stratégique, dont vous avez proposé avec clairvoyance, monsieur le ministre, la création, ne trouverait-il pas là une première mission à assumer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en vous présentant l'année dernière le projet de loi de budget de mon ministère pour 1994, quelques mois après ma prise de fonctions, je vous avais dit que l'enseignement supérieur et la recherche dans notre pays en étaient à un tournant.

Après avoir connu depuis dix ans l'afflux dans l'enseignement supérieur le plus massif de son histoire, l'université française est en passe de réussir sa transformation en université de masse.

Aujourd'hui, un jeune français sur trois va à l'université. Depuis dix ans, on a répondu à ce défi par une politique quantitative imposée par les faits. Cette exigence, mais aussi certains corporatismes et certains conservatismes, expliquent que l'on ait laissé de côté une question déterminante pour l'avenir de l'enseignement supérieur : l'adaptation de l'institution universitaire aux nouvelles conditions économiques et culturelles de notre temps.

J'ai parlé de « tournant », parce qu'il est désormais clair que nous ne pouvons plus reporter indéfiniment le cœur de la question universitaire. Le ralentissement démographique pour les dix prochaines années explique que le défi majeur sera celui de la qualité.

Nous en sommes à un « tournant » parce que l'université de masse doit être aussi une université de grande qualité, adaptée aux besoins du pays et aux évolutions du marché de l'emploi. Cela suppose désormais une politique budgétaire appropriée, accompagnée d'une politique de réforme progressive de notre enseignement supérieur, au nom de l'excellence pour tous.

Nous sommes également à un tournant dans le domaine de la recherche. Depuis trop longtemps, on a voulu tout faire avec des budgets en trompe-l'œil où les autorisations de programme dépassaient les crédits de paiement, obérant ainsi l'avenir des programmes eux-mêmes.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. On a surtout repoussé d'année en année le moment des choix et des priorités. L'Etat en a perdu toute vision stratégique en matière de recherche. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'exprimer longuement à ce sujet et d'entendre vos analyses lors de notre récent débat sur la recherche.

Nous sommes donc bien arrivés à un tournant : avec l'assainissement progressif de la situation financière, il est désormais indispensable de redonner sens et direction à l'effort national de recherche.

Le projet de budget que je vous présente aujourd'hui a l'ambition d'être une réponse aux défis qui se posent désormais pour préparer l'avenir. Ce projet est le premier qui ait été conçu comme l'instrument de cette réorientation nécessaire ; c'est le premier qui engage un renouveau qui devra mobiliser tous nos efforts pendant les prochaines années.

Que veut dire cette réorientation nécessaire ?

Elle signifie, pour l'enseignement supérieur, la mise en pratique de réformes concernant l'ensemble du dispositif, réformes qui préparent une transformation plus profonde de l'ensemble du système universitaire :

- Pour la mise en place d'une véritable carte universitaire, l'élaboration de schémas régionaux sera l'instrument le plus approprié ;

- Pour mettre en œuvre la professionnalisation accrue des cursus, je cherche à promouvoir la filière technologique ;

- S'agissant du déroulement des carrières des universitaires, certaines des mesures incluses dans le rapport du recteur Quenet sont ou seront appliquées ;

- Pour la répartition des moyens entre les établissements, nous faisons évoluer le système de répartition actuel baptisé San Remo et entendons redéfinir une véritable politique contractuelle.

Autant d'initiatives qui répondent à un double objectif : s'engager dès aujourd'hui résolument dans l'action et préparer pour demain la réforme de plus grande ampleur qui s'impose.

La réorientation nécessaire dans le domaine de la recherche suppose que soit poursuivi le plan d'assainissement financier décidé en 1994. Apurer les comptes est la base même de toute action crédible. Mais il s'agit, dans le même temps, de dessiner les orientations stratégiques pour l'effort de recherche dans notre pays, ce qui a été l'objet de la consultation nationale, qui a donné un lieu à un dialogue fructueux ponctué par la rédaction du rapport sur la recherche française, que j'ai présenté ici même au mois de juin dernier et il y a quelques jours au Sénat.

Les orientations dont nous disposons aujourd'hui sont donc le fruit d'une réflexion collective des acteurs de la recherche tout autant que de la représentation nationale.

Ces enjeux sont décisifs pour l'avenir de notre pays : il s'agit de préparer le système de formation et d'innovation de demain. Ils supposent un effort financier significatif. C'est bien le choix que le Gouvernement a fait pour la deuxième année consécutive, en faisant de l'enseignement supérieur et de la recherche une de ses priorités budgétaires malgré une situation qui est, vous le savez, très difficile sur le plan financier.

Le contexte économique particulièrement délicat justifie l'effort de redressement que nous avons entrepris. Le Gouvernement a décidé de tout faire pour améliorer durablement la situation économique de notre pays, en préparant la reprise économique. Cela passe par une maîtrise du déficit budgétaire et par le rétablissement de l'équilibre des finances publiques.

Le budget de 1995 est ainsi le second budget d'assainissement défendu par le Gouvernement. Mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, celui-ci a toutefois décidé pour 1995, comme il l'avait fait pour 1994, d'accorder un traitement privilégié à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les chiffres parlent clair : mon projet de budget s'élève à 42 milliards de francs pour l'enseignement supérieur et à 52,5 milliards de francs pour la recherche. Ces chiffres bruts traduisent une croissance soutenue : les crédits de l'enseignement supérieur augmentent de 5 p. 100 et ceux de la recherche de 3,6 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1994.

L'importance de l'effort est significative si on la rapporte à la croissance moyenne du budget de l'Etat, qui est de 1,9 p. 100.

Avec l'amendement que votre assemblée examinera sous peu au profit des programmes spatiaux, la progression de la part du budget consacrée à la recherche devrait même dépasser 4 p. 100 pour atteindre 4,4 p. 100.

Concernant l'enseignement supérieur, je tiens à insister sur l'importance de l'effort consenti. Le budget qui vous est proposé implique en effet un effort qui approche 1 p. 100 du produit intérieur brut, ce qui en fait l'un des tout premiers au monde, si l'on compare ce qui est comparable, en l'occurrence la part des financements publics aux universités.

Pour la recherche, il s'agit d'abord d'assainir la situation financière.

En 1995, l'effort de meilleure gestion sera poursuivi. Pour la première fois depuis longtemps, monsieur Devaquet, l'écart entre crédits de paiement et autorisations de programmes, qui avait atteint 3 milliards de francs en 1992, sera renversé avec des crédits de paiement supérieurs de 700 millions de francs aux autorisations de programme.

Une autre mesure d'assainissement essentielle, que nombre d'entre vous ont évoquée, concerne la poursuite du redressement du fonds de la recherche technologique dont les crédits de paiement augmenteront de 160 millions de francs, soit près de 25 p. 100.

S'agissant du fonds de la recherche et de la technologie, il y avait deux manières de boucher les trous de la gestion précédente, qu'Alain Devaquet a fort bien décrite. Nous aurions pu augmenter les crédits sans prendre de nouvel engagement. Sans doute aurions-nous pu ainsi rembourser la totalité des dettes du fonds à l'horizon 1996, mais nous n'aurions pu lancer aucune action nouvelle. L'autre manière de procéder, celle que j'ai décidée, a consisté à augmenter substantiellement les crédits de paiement et à engager modérément un certain nombre d'actions nouvelles qui nous permettront de réaliser un assainissement complet du fonds en 1997 ou en 1998, selon l'importance de l'effort qui sera conduit dans les budgets suivants.

Vous l'avez compris, en mettant l'accent sur les crédits de paiement plutôt que sur les autorisations de programme, mon intention est claire. Il faut en finir avec une gestion hasardeuse et superficielle. Il faut redonner à la recherche française des bases d'action durables. Cela est d'autant plus nécessaire que l'objectif du Gouvernement sur le long terme est d'accroître la dépense intérieure de recherche et développement pour rattraper, au plus tard en 2005, l'écart qui sépare notre pays de ses principaux concurrents, comme les États-Unis ou le Japon. L'effort de recherche représente aujourd'hui 2,4 p. 100 du produit intérieur brut contre 2,68 p. 100 aux États-Unis et 2,8 p. 100 au Japon, mais 2,5 p. 100 en Allemagne et 2,12 p. 100 en Grande-Bretagne. Nous nous plaçons donc au quatrième rang mondial pour la dépense intérieure de recherche et développement et, pour la première fois, nous dépensons par habitant autant que les Allemands. Le rattrapage doit se poursuivre. La portée de cet objectif global a d'ailleurs été développée dans le rapport sur la recherche. Le BCRD devra croître chaque année en moyenne sur dix ans plus rapidement que la croissance du PIB et de 2 à 3 p. 100 plus rapidement que la moyenne du budget de l'État. C'est ce qui est envisagé cette année et devra se poursuivre les prochaines années.

Sur ce budget consacré à la recherche, on a voulu faire planer de sombres présages en insistant sur certaines annulations de crédits. Permettez-moi de les replacer dans leur contexte. Des annulations avaient été effectivement envisagées par le ministère du budget, comme c'est d'ail-

leurs le cas depuis de nombreuses années, pour un montant de 440 millions de francs, soit 8 p. 100 des crédits. Après négociation, ce chiffre a été ramené à 61 millions de francs pour les programmes scientifiques, soit 1,9 p. 100 des programmes hors CNRS. J'ai souhaité, en effet, que le CNRS ne soit pas concerné en crédits de paiement par ces mesures d'annulation. Il me semble en effet essentiel de soutenir ainsi l'action d'assainissement entreprise au sein du principal organisme de recherche français par son nouveau directeur général... M. Guy Aubert. Et, puisque vous avez été nombreux - M. Carpentier, M. Josselin et M. Devaquet notamment - à évoquer l'avenir du CNRS, je voudrais m'arrêter un instant sur les difficultés qu'il rencontre.

L'analyse qu'a faite M. Alain Devaquet est parfaitement exacte. Le CNRS est confronté aujourd'hui à des problèmes financiers extrêmement préoccupants qui tiennent principalement au manque de rigueur dans les prévisions de trésorerie à l'échelon central dont a fait preuve la direction précédente. Il en est résulté une insuffisance de 413 millions de francs à la fin de 1993. Pourquoi une telle impasse ? A cause de la fuite en avant budgétaire que j'ai déjà dénoncée à plusieurs reprises et que M. Le Déaut ne semble pas reconnaître. Elle s'est manifestée par un écart croissant entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. En 1990, l'écart, pour le seul CNRS, était de 31 millions de francs. Il atteignait 80 millions de francs en 1991 et 222 millions de francs en 1992. En 1993, il était de 244 millions de francs en projet de loi de finances, mais un amendement gouvernemental le portait à 352 millions de francs sous prétexte de financer les délocalisations du CNRS. On ne délocalise pas avec des autorisations de programme, sans crédits de paiement ! En 1994, cet écart a été ramené à 53 millions de francs et, dans le projet de budget pour 1995, pour la première fois, les crédits de paiement sont supérieurs aux autorisations de programme.

S'il n'est pas anormal que les autorisations de programme soient un peu supérieures aux crédits de paiement, il est évidemment tout à fait anormal que l'écart entre les deux atteigne 500 millions de francs !

Ces 500 millions de francs d'autorisations de programme étaient en réalité des chèques tirés sur l'avenir. J'avais attiré l'attention de la précédente direction du CNRS sur cette situation. Manifestement, elle n'en a tenu aucun compte et c'est la raison pour laquelle le nouveau directeur général est aujourd'hui contraint de prendre certaines mesures qui ont reçu mon appui et mon soutien.

Comme je l'ai dit hier ici même, une mission de l'inspection générale des finances va dans les tout prochains jours commencer, ce qui nous permettra de clarifier la situation. Des mesures sur le long terme seront proposées au Premier ministre dès que toute la lumière aura été faite sur la situation actuelle. Mais, sans attendre, nous avons pris des décisions que je voudrais vous rappeler, ou vous annoncer pour certaines d'entre elles.

Tout d'abord, 147 millions de francs, qui représentent des sommes précédemment gelées, vont être versés dans les prochains jours au CNRS, qui est autorisé à en programmer dès à présent l'utilisation. Je viens de demander au directeur général de mettre à l'ordre du jour du conseil d'administration qui doit se réunir le 27 octobre une décision budgétaire modificative pour mettre en place un complément de crédits de paiement de 200 millions de francs par mobilisation des réserves. Cela permet-

tra de résorber totalement les impayés. Ainsi, aucune charge ne sera reportée sur 1995, année qui pourra se préparer sur des bases totalement assainies.

Au total, l'effort de l'Etat pour redresser la situation du CNRS aura été considérable : 100 millions supplémentaires dans la loi de finances 1994, 50 millions supplémentaires dans le projet de loi de finances pour 1995, aucune annulation de crédits en 1994, dégel et versement de 147 millions de francs et complément exceptionnel de 200 millions de francs.

Bien entendu, ces mesures, qui sont destinées à régler la situation de 1994, ne dispensent pas d'une analyse plus approfondie sur le financement futur du CNRS et sur son organisation. A cet égard, je répéterai ce que je viens de répondre à deux orateurs : le CNRS doit évoluer. La consultation nationale a mis en évidence son rôle central et il n'est aucunement dans l'intention du Gouvernement de remettre en cause son existence ni même les grandes lignes de son organisation. J'ai entendu dire que nous voulions envoyer l'une des directions vers l'Université et que l'autre, celle des sciences du vivant, prendrait son autonomie. Tout cela est pure fantaisie. Je viens au contraire de nommer un nouveau directeur pour les sciences humaines, M. Kaspi, et nous n'avons nullement l'intention de démanteler l'organisation actuelle du CNRS. Mais personne ne peut nier qu'il ait besoin d'évoluer, qu'il lui faille modifier certaines de ses pratiques. Un organisme de recherche dont la masse salariale représente 80 p. 100 du budget est condamné à long terme s'il ne parvient pas à réaliser une véritable évolution. Laissons donc au directeur général nouvellement nommé et à son équipe le soin de réfléchir à cette évolution et de nous proposer des solutions. Lorsque celles-ci seront sur la table, il sera temps de les commenter et, le cas échéant, de les critiquer.

Aux chercheurs qui, aujourd'hui, manifestent ou veulent s'opposer à l'engagement de cette réflexion, je dirai, premièrement, que nous ne les suivrons pas sur ce terrain car le CNRS a besoin d'évoluer et, deuxièmement, qu'ils prennent un risque grave en tentant de bloquer non pas la mise en œuvre d'une réforme, mais la réflexion sur l'évolution de l'organisme auquel ils appartiennent.

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Très juste !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est d'ailleurs une attitude un peu surprenante de la part de chercheurs qui doivent être ouverts sur l'évolution du monde. Je le répète, attendons de voir quelles propositions le directeur général me fera, et nous en débattons ensemble à nouveau.

J'en viens à présent aux grandes orientations. Le projet de loi de finances pour 1995 se place dans une perspective nouvelle en termes de flux d'étudiants. En 1993, nous avons en effet franchi un cap historique : la France, compte désormais plus de deux millions d'étudiants, toutes filières et tous établissements confondus. C'est la conclusion de dix années de croissance exceptionnelle du nombre d'étudiants. Cette année, leur nombre continue à croître, mais sans doute d'un peu moins de 6 p. 100 - 5,7 p. 100 exactement - contre 7 p. 100 en 1993. Au cours des dix prochaines années, nous connaissons progressivement un ralentissement de l'accroissement annuel. En effet, l'augmentation du nombre des inscriptions en première année est passée de 7 p. 100 en 1993 à 4,7 p. 100 en 1994 et sera sans doute de moins de 4 p. 100 en 1995.

Les efforts consentis pour accueillir ce nombre particulièrement élevé d'étudiants sont en train de porter leurs fruits. Je rappellerai ainsi certaines mesures mises en œuvre dès cette année. Dès mon arrivée au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'avais décidé de procéder au rattrapage du retard accumulé sur les constructions prévues au schéma Université 2000. Quant à l'élaboration des contrats de plan, elle concrétise la poursuite de l'effort de constructions jusqu'en 1998, ou encore les créations d'emplois supplémentaires décidées en janvier par le Premier ministre.

Mais, vous en conviendrez avec moi, cette politique du quantitatif a ses limites. Il faut aussi adapter nos méthodes. Après avoir bâti l'université de masse, nous devons promouvoir une Université plus efficace. Je me félicite que cette démarche soit de mieux en mieux comprise. Les présidents d'université ont déjà consenti de gros efforts dans cette direction et je tiens à les remercier pour leur action, que je sais difficile. Je mesure chaque jour le dévouement de la plupart d'entre eux.

Pour promouvoir une Université plus efficace, différents objectifs doivent nous mobiliser. Il s'agit de partir de l'existant, qui doit être à la fois mieux connu et progressivement renforcé par une croissance suffisante et maîtrisée des moyens. L'existant traduit toutefois souvent des disparités qui doivent être combattues. Certains établissements moins bien dotés nécessitent un effort spécifique, ce qui est souvent une, voire la réponse à la lutte contre l'échec universitaire. Je pense en particulier aux universités nouvelles. Il faut et il faudra procéder à des rattrapages et à des mises à niveau, ce qui signifie qu'il faut et qu'il faudra opérer des redéploiements, même s'ils sont parfois mal acceptés. Une cinquantaine de postes ont déjà été déployés des universités parisiennes, les mieux dotées, vers d'autres universités.

M. René Carpentier. Certaines universités sont surdotées alors que d'autres n'ont pas de moyens !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je reconnais que cet effort est timide, mais il a déjà suscité une forte mobilisation et il nous faudra continuer dans ce sens.

Promouvoir une Université plus efficace suppose aussi de se doter des instruments d'action adaptés. Deux me semblent particulièrement importants : la contractualisation et le système San Remo.

Le contrat définit des relations claires entre l'Etat et les établissements universitaires. En choisissant la formule d'un contrat unique qui sera progressivement généralisée à partir de 1995, j'ai tenu à rechercher les moyens de donner plus d'autonomie et plus de responsabilités aux universités en leur permettant de développer des projets globaux, cohérents et ouverts.

Un autre instrument majeur est le système d'attribution des moyens. Vous savez qu'il est insatisfaisant. J'ai décidé d'entreprendre une refonte du système San Remo. Il a été soumis à l'examen d'un groupe de travail qui vient de me remettre son rapport. Dès 1995, certaines recommandations seront appliquées et, en 1996, le système sera complètement remanié. Mon objectif est que ce système de répartition des moyens prenne mieux en compte les différents éléments de l'activité universitaire. Je pense tout autant à une information mieux actualisée concernant les effectifs d'étudiants qu'à l'intégration de critères traduisant le niveau de la recherche dans l'établissement ou la réalité des surfaces de celui-ci.

Enfin, un gros effort en termes d'orientation est plus que jamais nécessaire. S'agissant de l'augmentation de la démographie étudiante, je note d'ailleurs que les prévi-

sions du ministère, contrairement à ce qui a été écrit dans certains journaux, n'ont pas été dépassées de façon significative. En effet, une différence de 4 000 avec l'augmentation effective du nombre d'étudiants, sur un total de 2 millions, c'est, vous en conviendrez avec moi, l'épaisseur du trait.

Cela dit, s'il est aisé de prévoir l'augmentation de la démographie étudiante, il est extraordinairement difficile de connaître à l'avance les choix des étudiants, et ceux-ci ne sont sans doute pas toujours conformes à leur intérêt. Cette rentrée est ainsi marquée par un afflux massif d'étudiants en médecine. Celle de l'année dernière l'avait été par un attrait excessif pour la psychologie.

Notre système d'enseignement supérieur ne peut plus continuer à accepter de telles discontinuités. Nous devons agir dans deux directions : en amont et en aval. En amont, il faut améliorer l'information des lycéens. Les jeunes doivent être mieux avertis des possibilités réelles offertes par telle ou telle filière de formation. Mais il faut agir aussi en aval. Dans le cas spécifique de la médecine, nous devons, par exemple, offrir des passerelles pour les étudiants qui ont obtenu un niveau satisfaisant mais ne passent pas en seconde année à cause du *numerus clausus*.

Ma préoccupation est de faire rimer orientation avec professionnalisation. Contenu et débouchés d'une filière forment un tout. C'est une telle démarche que j'ai privilégiée dans la réforme de la filière technologique. Il s'agit, à mes yeux, moins de modifier les structures que de les renforcer, d'où les décisions prises, par exemple, pour les IUT, qui offriront désormais la possibilité d'obtenir un diplôme national spécialisé de technologie au cours d'une troisième année placée sous le signe de la présence en entreprise, d'où aussi les décisions pour les instituts universitaires professionnalisés qui seront chargés de regrouper des formations encore trop dispersées, d'où encore toute une réflexion engagée sur les flux des écoles d'ingénieurs et la formation des ingénieurs en alternance d'où enfin la mise en place d'un diplôme de recherche technologique.

Pour mener une telle politique, j'ai été amené à définir trois grandes priorités dans ce projet de loi de finances pour 1995, trois priorités qualitatives qui ont pour but d'améliorer l'accueil et les conditions d'études de nos étudiants. Ces priorités sont le niveau d'encadrement, une action sociale dynamique en faveur des étudiants, et une politique résolue de constructions universitaires et d'aménagement de la carte universitaire.

La première priorité de cette loi de finances est donc le niveau d'encadrement. Assurer l'accueil des étudiants dans les meilleures conditions possibles passe, en effet, par une politique de l'emploi résolue. Je tiens à rappeler que les prévisions faites par nos prédécesseurs annonçaient un tassement des effectifs pour la rentrée 1993. Ce ne fut pas le cas et nous avons dû faire face, l'année dernière, à une situation imprévue sans la moindre réserve. Pour assurer la rentrée 1994 dans les meilleures conditions, le Premier ministre avait décidé, à ma demande, une mesure d'urgence, à savoir la création de 625 emplois supplémentaires d'enseignants-chercheurs. Ces emplois, je vous rassure, seront réintégrés dans le budget de l'État et ne correspondent en rien à des postes vacants. Ce sont bien des emplois supplémentaires sur le terrain.

M. Jean-Yves Le Déaut. Et les emplois vacants ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le projet de budget pour 1995 prévoit la création de 1 315 emplois nouveaux, dont 1 100 emplois

d'enseignants-chercheurs et 215 emplois de personnels ATOS. Ces créations sont supérieures à celles de la loi de finances initiale pour 1994.

Mais, au-delà de ces créations, et pour introduire une souplesse nécessaire au bon fonctionnement d'un système aussi complexe, des postes supplémentaires pourront éventuellement être créés en surnombre, comme l'année dernière. Si une telle décision devait être prise, je souhaite que ces emplois en surnombre puissent contribuer directement à la lutte contre l'échec et à l'aménagement du territoire, ou favoriser la mobilité.

M. Jean-Yves Le Déaut. Et la circulaire Sarkozy ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. M. Geoffroy m'a interrogé sur les mesures d'urgence. Globalement, une centaine de postes mis en réserve ont été assez largement distribués aux universités qui en avaient besoin, c'est-à-dire celles où les prévisions d'effectifs étaient très inférieures à la réalité des inscriptions, notamment en première année.

Reste le problème des personnels non enseignant. Je ne méconnais pas les difficultés en la matière, mais vous ne devez pas méconnaître non plus les disparités très grandes qui existent entre les universités françaises, en ce qui concerne aussi bien le nombre des personnels non enseignant que le respect des obligations de service.

A un moment où l'ensemble de notre pays est confronté à une situation difficile, où nombre de nos concitoyens sont menacés par le chômage, il n'est pas possible d'accepter que, ici ou là, selon le laxisme ou, au contraire, l'autorité de tel ou tel responsable, les personnels administratifs ne remplissent pas les obligations de service qui sont fixées par la loi. Vous comprendrez bien que tant que ce problème ne sera pas résolu, le ministère du budget n'acceptera pas de créer les emplois de personnels IATOS qui sont pourtant nécessaires - je le reconnais avec vous - pour créer des unités nouvelles et permettre la croissance des universités les plus récentes.

Depuis dix-huit mois, j'essaie d'établir un dialogue avec les présidents d'université et les organisations syndicales sur ce sujet. L'objectif est simple : mettre à plat la situation de l'ensemble des personnels IATOS afin d'assurer plus de transparence et de créer les postes supplémentaires qui s'imposent. Une première discussion a eu lieu avec les organisations syndicales. Je crois que la conférence des présidents d'université est désormais prête à l'engager à son tour.

Parler d'encadrement signifie aussi évoquer la condition des universitaires. J'ai annoncé le 1^{er} septembre les propositions élaborées par la commission présidée par le recteur Quenet, dont je souhaite la mise en œuvre. Il ne s'agit pas de procéder à une nouvelle réforme pour le plaisir de faire une réforme. L'objectif est de mieux adapter le système de recrutement et de promotion aux exigences de l'excellence universitaire. Je prendrai l'exemple de la procédure de qualification. Dans sa forme actuelle, elle ne pouvait pas être maintenue. Elle conduit, en effet, à la constitution d'un stock démesuré de qualifiés dont la plupart n'ont aucune chance d'être recrutés. Je tiens à ce que, dans la nouvelle procédure, l'autonomie des établissements soit renforcée : ils auront le premier et le dernier mot dans le choix des enseignants. Mais je tiens aussi à ce que la qualité des recrutements soit garantie, et ce sera le rôle du Conseil national des universités.

Ma deuxième priorité est de renforcer l'action sociale en faveur des étudiants. Cette action est à la base de l'égalité des chances, la condition d'une démocratisation réelle et profonde. Le projet de loi de finances en est une expression très forte. L'augmentation des bourses sera de

7,8 p. 100, ce qui permet, monsieur Geoffroy, de prendre en compte tant la hausse des prix que celle du nombre des boursiers pour la rentrée de 1995. Une somme de 48 millions de francs supplémentaires sera accordée aux œuvres. A la prochaine rentrée, il y aura 9 000 places de restaurant universitaire et 6 000 logements supplémentaires. Cet effort financier sera renforcé par une action plus qualitative avec, en particulier, la mise en place du dossier social unique étudiant, la généralisation de la gestion des bourses par les CROUS - dont l'Etat ne se désengage pas, bien au contraire - ainsi que des décisions intégrant certaines des mesures en faveur de la vie étudiante avancées l'an dernier dans le rapport Prevos.

M. Bourg-Broc évoquait tout à l'heure « l'année joker » que j'aurais souhaité mettre en place en 1995 si les moyens budgétaires du ministère l'avaient permis. J'espère que nous pourrons le faire l'année suivante, car cette possibilité améliorerait grandement le système.

Ma troisième priorité concerne les capacités d'accueil des étudiants. Notre pays doit poursuivre l'effort engagé pour les infrastructures et les équipements, en conformité avec les engagements pris aussi bien dans le plan Université 2000 que dans le XI^e plan, sur mon initiative.

Le budget a été conçu pour assurer le respect des délais en matière de constructions universitaires. Les dépenses en capital sont prévues à hauteur de 3 157 millions de francs en autorisations de programme et de 3 092,5 millions de francs en crédits de paiement, soit une progression de 6,5 p. 100. Au total, environ 500 000 mètres carrés seront ouverts en 1995, dont 450 000 mètres carrés hors Ile-de-France, et viendront s'ajouter aux 500 000 mètres carrés ouverts à cette rentrée.

Je voudrais prendre quelques exemples pour bien illustrer la dimension d'un tel effort. Parmi les réalisations prévues, je citerai l'édification du pôle Saint-Martin, de l'université de Cergy-Pontoise, avec 8 000 mètres carrés destinés à l'UFR de sciences, ou les 5 100 mètres carrés de l'école supérieure des procédés électroniques et optiques de l'université d'Orléans. En Languedoc-Roussillon, la réhabilitation du fort Vauban permettra à Nîmes de disposer de nouveaux locaux d'enseignement et d'une bibliothèque, pour une superficie totale de 10 100 mètres carrés. Des extensions au profit des universités de Dijon, Lyon II ou Saint-Etienne seront achevées.

Ce ne sont là que quelques exemples qui illustrent d'ailleurs nos préoccupations en matière d'aménagement du territoire. Le respect des contrats de plan nous permettra encore de compléter le dispositif des IUT et des écoles d'ingénieurs, d'achever les universités nouvelles décidées en 1991, enfin de lancer deux autres universités nouvelles : l'université technologique de Troyes, monsieur Galley, dont j'ai signé, il y a quelques semaines, le décret de création, et celle de Bretagne-Sud Vannes-Lorient, qui sera créée au 1^{er} janvier 1996.

A ce propos, je voudrais dire à M. Guyard que son discours était excessif : à force de vouloir noircir la situation, il a commis beaucoup d'inexactitudes. Les crédits des IUFM ne baissent pas, pas plus que ceux des DEA. Quant à Nanterre, nous avons, c'est vrai, mis en place en urgence, avec le conseil général des Hauts-de-Seine, 10 000 mètres carrés supplémentaires en location. C'est insuffisant ? Mais, monsieur Guyard, de 1981 à 1994, pas un seul mètre carré ne fut construit au profit de cette université ! Que voulez-vous que je vous dise d'autre ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Laurent Dominati. Voilà la vérité !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Il fallait le dire !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Toutes ces réalisations conduisent à conforter des pôles existants et à développer de nouveaux pôles de diffusion de l'enseignement supérieur dans notre pays.

Il est toutefois essentiel de veiller avec la plus grande attention à la cohésion du dispositif. Je tiens à souligner la mise en place de schémas régionaux de l'enseignement supérieur, ainsi que la déconcentration des procédures de constructions universitaires, qui sera effective dès le 1^{er} janvier 1995. Ces schémas régionaux vont nous permettre de disposer d'une carte universitaire et de recherche dont chacun reconnaît la nécessité.

J'ai été un peu surpris, monsieur Rosselot, je vous l'avoue, de vous entendre vous inquiéter du rôle que vont jouer les présidents d'université dans la mise en œuvre de ces schémas régionaux. Quelle est la réalité ? Dans le cadre du plan Université 2000, dans de nombreuses régions, les présidents d'université n'ont pas été consultés. Nous les associons complètement, en revanche, à la réalisation des schémas régionaux.

La conférence des présidents d'université va être membre du groupe de pilotage national. Les schémas, et cela a été annoncé lors du dernier CIAT, doivent être approuvés par les établissements, qui seront évidemment étroitement associés à leur élaboration. En d'autres termes, notre action vise à réintroduire les établissements dans un jeu d'où ils avaient été écartés.

Quant à la déconcentration des crédits de construction universitaire, elle est la première étape significative de la priorité que j'ai voulu accorder à la modernisation de mon administration. Je suis fier que l'enseignement supérieur serve au Gouvernement de secteur pilote en la matière et je tiens à dire que cette décision - qui n'a rien de spectaculaire - devrait réduire de trois à deux ans le délai moyen d'une réalisation immobilière.

Engager ainsi résolument le passage du quantitatif au qualitatif, telle pourrait être la définition de la politique budgétaire qui vous est aujourd'hui proposée. Ce passage ne trouvera toutefois sa signification véritable que si les structures et les modes de fonctionnement de l'institution universitaire sont adaptés aux conditions économiques et culturelles du pays.

Une telle adaptation pose à la fois une question de principe et un problème de méthode.

Le principe, il faut avoir le courage de l'affirmer haut et fort - beaucoup d'entre vous l'ont fait aujourd'hui, les présidents d'université viennent de le faire eux-mêmes : l'Etat doit continuer à garantir l'accès de tous au savoir. Et, pour ma part, je me félicite que le nombre des étudiants continue d'augmenter. Je note d'ailleurs que ce mouvement est engagé dans tous les grands pays industrialisés. Il serait contraire à nos intérêts à long terme de vouloir empêcher l'accès de notre jeunesse à l'enseignement supérieur. Encore faut-il lui donner les filières de formation qu'elle attend...

M. Jean-Pierre Chevènement. Très bien !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... notamment les filières de formation professionnalisées. L'Etat doit être le garant de l'égalité des chances. Mais il faut donner plus d'autonomie aux établissements et permettre aux universités de notre pays d'expérimenter, d'innover, en un mot de moderniser leurs modes de fonctionnement.

Il n'y a, à mon sens, qu'une seule voie pour y parvenir, celle de l'évolution de la loi de 1984.

J'en avais proposé une autre qui permettrait l'expérimentation. Le Conseil constitutionnel a estimé qu'elle n'était pas conforme à notre Constitution. La seule méthode envisageable, désormais, est donc la modification de la loi de 1984.

Tout le monde reconnaît qu'une réforme aussi profonde nécessite un long travail de préparation et de réflexion. C'est le sens de la mission confiée par le Premier ministre à votre collègue M. de Boishue sur le partenariat entre Etat, établissements d'enseignement supérieur et collectivités locales ; c'est le sens de la création d'un groupe de réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur que je tiens à vous annoncer aujourd'hui.

Il ne s'agit pas, vous l'avez compris, du énième groupe de réflexion sur la question, mais d'une cellule qui devra évaluer les nouvelles missions de l'Université et surtout proposer les moyens d'y répondre. Ce groupe devra écouter, dialoguer puis proposer. Comment réaliser l'implication des collectivités locales et des milieux professionnels et économiques dans les formations délivrées ? Comment favoriser l'insertion professionnelle des étudiants ? Les questions sont aujourd'hui d'une actualité criante. De notre capacité à y répondre, de notre capacité à construire des structures adaptées, dépend l'enseignement supérieur de demain.

Venons-en maintenant à la recherche.

L'assainissement engagé par la loi de finances de 1994 et poursuivi l'an prochain va nous permettre de mettre en œuvre les grandes orientations de la consultation nationale. J'ai précisé dans mon rapport que remédier à ces faiblesses supposait à la fois de se départir des débats idéologiques et mener une politique sur le temps long.

Se départir des débats idéologiques stériles, comme l'opposition entre recherche fondamentale et recherche appliquée, est la condition de toute action efficace. Mener une politique sur le temps long, c'est le sens du projet de loi de finances que je vous présente aujourd'hui.

Cette politique de réorientation passe par trois mesures essentielles, toutes issues de la consultation nationale. Il s'agit de la mise en place d'instruments nouveaux pour l'orientation de la politique de recherche, de la définition de priorités budgétaires correspondant à des thèmes fondamentaux et, enfin, d'une politique résolue en faveur du renouvellement de l'emploi scientifique.

Arrêtons-nous un instant sur les instruments d'une nouvelle politique de la recherche.

Au premier chef, je voudrais souligner le rôle qui incombera désormais au comité d'orientation stratégique. Il sera installé par le Premier ministre au cours du mois de novembre. Il sera chargé de conseiller le ministre, de réfléchir sur les orientations de nature stratégique, de préparer avec le ministre un rapport annuel au Parlement ; il aura autorité sur la stratégie du BCRD, alors que le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie est consultatif. C'est, au fond, une sorte de parlement de la recherche, qui représente notamment les personnels de la recherche et qui permet de faire remonter les interrogations du milieu scientifique.

Je souhaite que le comité d'orientation stratégique puisse se mettre au travail le plus rapidement possible pour précisément suggérer les orientations stratégiques qui devront mobiliser notre action dans les années à venir. Ces orientations établies au niveau national devront ensuite être répercutées par les organismes. C'est l'une des raisons d'être de la contractualisation, qui va établir un dialogue régulier et programmatique entre l'Etat et les

organismes, un dialogue qui permette non seulement de donner une meilleure lisibilité aux opérations, mais de définir des moyens adaptés.

Un dernier instrument de pilotage est sans conteste le BCRD. Dès cette année, je me suis efforcé de mieux coordonner les actions des différents ministères intéressés - je reconnais que ce n'est pas une tâche facile. A cette fin, j'ai tenu - c'était une première - à rencontrer personnellement mes collègues intéressés à développer la recherche dans leur secteur.

Cette volonté se traduit de la manière suivante.

L'environnement représente déjà une priorité forte en 1994, qui sera poursuivie en 1995 en accord avec Michel Barnier, avec deux actions principales : le soutien aux activités de recherche de l'INERIS - l'Institut national de l'environnement industriel et des risques - qui, jusqu'alors, n'étaient pas soutenues au titre du BCRD, et la définition de champs d'action particuliers comme la pollution des sols, le traitement des déchets et l'économie de l'environnement. L'augmentation des crédits consacrés à la recherche dans ce domaine sera ainsi de 18,8 p. 100.

Les crédits destinés à l'équipement vont augmenter de 4,8 p. 100, avec une forte hausse des moyens destinés à la météorologie et à la recherche dans les écoles des Ponts et dans celles des travaux publics.

La refonte de la politique agricole commune nécessite un effort de recherche important. Les crédits vont ainsi passer de 116 à 124 millions de francs, soit une augmentation de plus de 6 p. 100.

En matière d'emploi et de formation professionnelle, Michel Giraud a souhaité renforcer le potentiel de recherche de son ministère, et ses crédits au titre du BCRD augmenteront de plus de 13 p. 100.

Au-delà de ces exemples, je voudrais insister sur quatre sujets d'une particulière importance qui sont l'aéronautique civile, l'espace, le nucléaire et la recherche duale.

Les crédits de l'aéronautique civile vont progresser de 11 p. 100, ce qui permettra de faire passer la recherche amont de 400 millions de francs en 1993 et 491 millions en 1994 à 650 millions de francs en 1995. Ces crédits seront destinés en priorité à satisfaire les besoins des entreprises dans deux directions principales : les versions dérivées des avions de la gamme Airbus et les moteurs de la SNECMA. Il faut veiller à la coordination d'un tel effort avec tout ce qui est entrepris dans le domaine militaire, en particulier quand les questions abordées sont communes aux activités civiles et militaires. Cet effort que nous engageons aujourd'hui est parallèle à celui de l'Allemagne dans le secteur de l'aéronautique civile. Notre action s'intègre donc dans un contexte international où les entreprises européennes agissent efficacement pour l'aéronautique de demain.

Un deuxième sujet majeur est représenté par l'espace qui constitue un domaine stratégique et de souveraineté nationale qui nécessite une action déterminée de l'Etat. Pour ses programmes nationaux, la France privilégiera l'observation et les télécommunications spatiales. Le Premier ministre vient de décider, il y a quelques jours, le lancement des satellites Spot 5 et Stentor-Spot 5 pour les images, Stentor pour les télécommunications.

Cette décision conduit à majorer le budget du CNES pour 1995. Au-delà de ce qui est inscrit dans le projet de budget que vous examinez, un amendement vous sera proposé dans le cadre du débat sur le budget du ministère de l'industrie, pour financer ces programmes.

Plus généralement, et dans le but d'orienter les programmes scientifiques engagés vers les priorités essentielles, le Premier ministre m'a confié une réflexion sur la

recherche spatiale civile et les activités scientifiques à long terme. Cette réflexion conduira à indiquer une vision mobilisatrice sur l'espace à long terme, à réconcilier, je l'espère, les scientifiques avec un plan raisonnable pour les vols habités, à tracer l'avenir pour les aspects proprement scientifiques ainsi qu'à prendre en compte les besoins des industriels en soutien scientifique de la part des organismes de recherche. Je remettrai mon rapport au début du printemps prochain. Il faut savoir, en effet, que les ministres des pays membres de l'Agence européenne devront se réunir à Paris dans le courant de 1995, et il est indispensable que nos orientations à long terme soient connues avant cette réunion.

Pour le nucléaire, je tiens à préciser que le projet de loi de finances qui vous est présenté prend en compte la situation particulière du Commissariat à l'énergie atomique. Une subvention de 5 639 millions de francs va assurer le financement des dépenses de personnel. Pour les investissements, des modalités particulières de financement seront mises en œuvre en 1995 avec 368 millions de francs inscrits au budget de la défense au titre des activités duales, 300 millions de francs de recettes nouvelles du CEA ou de ses filiales, et 356 millions de francs versés par l'Etat à partir du compte d'affectation spéciale des produits de la privatisation.

Les modalités particulières de financement ne remettent pas en cause, vous en conviendrez avec moi - d'ailleurs, personne n'a prétendu le contraire - le niveau global actuel des moyens civils du CEA. Je comprends les réserves que M. Josselin, M. Devaquet et beaucoup d'entre vous ont exprimées sur ce montage. Mais il n'est pas anormal que les filiales du Commissariat à l'énergie atomique, largement dotées en capital par l'Etat, participent, le moment venu, en cas de besoin, à l'effort de recherche fondamentale. Je veux ici prendre l'engagement, au nom du Gouvernement, que le CEA bénéficiera bien des moyens qui sont inscrits dans le projet de loi de finances pour 1995. Le CEA joue un rôle essentiel dans l'avenir de notre industrie nucléaire, tant en ce qui concerne notre sûreté que les nouvelles filières à développer, comme dans la recherche fondamentale et les transferts de technologie. Je comprends donc fort bien votre souci d'en soutenir l'évolution.

Permettez-moi d'ajouter que j'admire depuis très longtemps le très fort soutien dont bénéficie le Commissariat à l'énergie atomique au Parlement. Je suis d'ailleurs heureux de saluer la présence dans les tribunes de l'administrateur général, que j'imagine vigilant ! (*Sourires.*)

En tout état de cause, les modalités retenues pour 1995 ont, par leur nature même, un caractère exceptionnel. Je compte d'ailleurs proposer désormais rapidement, et sur ces bases, la signature d'un contrat d'objectifs auquel le CEA se prépare depuis longtemps et qui est indispensable pour définir un positionnement cohérent afin d'assurer le nécessaire renouvellement des compétences dans des domaines aussi cruciaux pour notre pays.

Profitant de l'occasion, je souhaite ajouter un mot de l'avancement de Superphénix. Le 12 juillet dernier a, en effet, été publié le décret de création du réacteur prototype. Superphénix ne sera plus exploité comme une centrale nucléaire, mais deviendra un réacteur consacré à la recherche et à la démonstration. Il était difficile d'accepter l'idée de laisser en jachère un investissement aussi considérable. En décidant de rouvrir Superphénix, le Gouvernement a choisi de tirer tout le profit possible de cette expérience en lançant un ambitieux programme

d'acquisition des connaissances. Superphénix avait été conçu sur le long terme. Il s'agit pour le Gouvernement de donner du temps à un projet d'une telle ampleur.

Dernier thème majeur, la recherche duale dont j'ai déjà eu l'occasion de parler à propos du CEA. J'aurais pu également le faire à propos du spatial ou encore de l'aéronautique. C'est une démarche, monsieur Devaquet, qui n'est pas seulement financière, car le caractère dual de certains domaines doit être plus systématiquement exploité dans notre pays, comme il l'est dans d'autres, notamment aux Etats-Unis. Nous avons décidé avec le ministère de la défense de donner mandat aux directeurs de la DGRT et de la DRET pour établir un rapport commun aux deux ministères, proposant des actions concrètes à entreprendre afin de renforcer la synergie civil-militaire dont le besoin se fait de plus en plus pressant.

Il est inexact d'affirmer que les recherches duales seront décidées par le ministère de la défense et qu'il est artificiel d'inscrire ces crédits au titre du BCRD. En réalité, 2 milliards de francs sont effectivement inscrits au titre du BCRD pour 1995 au profit du CNES, du CEA et de l'aviation civile. Il s'agira bien, et j'en prends ici l'engagement, de crédits destinés à des activités de recherche duale. Comme je viens de vous le dire, ces programmes seront décidés dans le cadre d'une procédure nouvelle que nous sommes en train de mettre en place et qui permettra une bonne coordination entre les différents ministères, notamment avec le ministère de la défense.

J'en viens à présent aux choix budgétaires propres du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le premier de ces choix, vous l'avez compris, concerne les sciences du vivant et la recherche biologique et médicale. La consultation nationale a mis en valeur l'extrême diversité des structures dans ce domaine, alors que l'enveloppe budgétaire dépasse les dix milliards de francs. La création prochaine d'une structure interne à la direction générale de la recherche et de la technologie - il s'agit, au fond, de renforcer le rôle de la direction générale en matière de coordination dans ce domaine - devrait permettre une plus grande efficacité dans l'utilisation des crédits.

La DGRT sera dotée à cette fin de plus de 250 millions de francs de crédits. Est-ce trop, monsieur Devaquet ? Je ne le crois pas. La recherche sur le sida est à elle seule créditée de plus de 230 millions de francs. Mais ces moyens sont inférieurs à ceux dont disposent les associations caritatives qui interviennent dans ce domaine. Voudrait-on que l'Etat s'efface au profit de ces associations et que seules subsistent les opérations conduites par ces dernières ? Ce serait, à mon avis, une erreur. L'Etat doit afficher une forte priorité dans ce domaine et les 250 millions de francs ainsi affectés serviront à lancer des programmes qui permettront de faire travailler ensemble les différents organismes impliqués.

Les crédits affectés aux sciences du vivant sont donc significatifs : une augmentation de plus de 60 p. 100 des autorisations de programmes et de plus de 45 p. 100 des crédits de paiement pour les institutions et les actions dans ce domaine. Si l'on ajoute les 231 millions de francs pour l'ANRS, les fonds incitatifs s'élèvent ainsi à plus de 500 millions de francs.

Un autre choix est celui de la formation par la recherche. Les crédits des allocations de recherche augmenteront de 6 p. 100 afin d'assurer le flux des 3 800 bénéficiaires et d'achever la généralisation des bourses d'information scientifique et technique.

J'ai parlé de la mise en place d'instruments nouveaux et des choix de priorité budgétaire. Je voudrais en venir à présent au renouvellement de l'emploi scientifique, qui est l'un des points fondamentaux mis en évidence par la consultation nationale.

Nous avons voulu engager une véritable politique de mobilité des chercheurs, car, ainsi que j'ai souvent eu l'occasion de le dire, la France est le pays où les chercheurs sont le moins mobiles. Plusieurs modalités seront prochainement proposées afin d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé : 1 500 mobilités sur la période 1995-2000 pour les mobilités entre organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et entreprises. Ce chiffre, qui peut paraître modeste, constituera une véritable rupture par rapport à la situation actuelle.

Cette politique en faveur de la mobilité implique un effort de renouvellement des générations. Pensons simplement qu'aujourd'hui 55 p. 100 des chercheurs et ingénieurs ont plus de quarante-cinq ans. D'ici à 2005, les départs à la retraite doubleront pour les enseignants-chercheurs et tripleront pour les chercheurs dans les organismes.

A cet égard, qu'il me soit permis de dire un mot de l'absurde procès qui est fait à la majorité s'agissant du soutien à la recherche. Selon M. Le Déaut, dont je résume le propos, lorsque la gauche est au pouvoir la recherche est dotée de crédits abondants, mais lorsque c'est au tour de la droite d'y être, elle est mise au régime sec. La réalité, mesdames, messieurs les députés, est que l'essentiel de l'appareil de recherche français a été créé au début de la V^e République. Voilà ce qui explique qu'aujourd'hui nous sommes confrontés au problème du renouvellement des générations, renouvellement que nous assumons avec courage et efficacité.

Une telle politique doit nous conduire au maintien de notre potentiel de recherche et à éviter les à-coups. Il faut assurer un flux régulier de recrutements. L'Etat doit être en mesure de respecter le seuil minimal de renouvellement des effectifs, qui est de 3 p. 100 par an en moyenne pour la période 1995-2000. M. Le Déaut invente aujourd'hui un chiffre de 3,5 ou 4 p. 100, sans doute parce qu'il est surpris que nous respections le taux de 3 p. 100 qui a fait l'objet d'un accord général au sein des organismes de recherche. Ce pourcentage est atteint avec le budget qui vous est présenté. Le projet de loi de finances permet en effet la création de 560 recrutements pour 1995.

J'ajoute que ces nouvelles générations de chercheurs et d'enseignants-chercheurs devront, dans les dix prochaines années, participer au développement de la recherche en province, l'objectif étant, rappelons-le, d'atteindre le chiffre de 65 p. 100 d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'ingénieurs travaillant hors de Paris.

M. Francis Saint-Eiller. Très bien !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Beaucoup reste à faire et l'une de mes préoccupations est de mettre en pratique d'autres résultats de la consultation nationale. Les douze points clés du rapport sur la recherche française ont fait l'objet d'une réflexion approfondie au sein de huit groupes de travail interministériels afin de les traduire en mesures concrètes pour conforter nos atouts et remédier à nos faiblesses. Un autre groupe est en charge d'un inventaire précis et exhaustif des projets à caractère transversal et des programmes de développement technologique afin d'en proposer une hiérarchisation.

Un effort particulier doit être effectué en direction des entreprises afin d'améliorer leur dialogue avec la recherche publique, pour favoriser les partenariats et améliorer l'efficacité du crédit d'impôt recherche.

Au plan international, deux groupes examinent, d'une part, les priorités pour la coopération en matière de recherche avec les pays en voie de développement - je rappelle qu'en ce domaine nous assurons la moitié de la capacité mondiale - et, d'autre part, les moyens de simplifier et de mieux contrôler les mécanismes communautaires d'aide à la recherche. J'ai demandé que les propositions soient présentées à l'occasion de l'installation du comité d'orientation stratégique par le Premier ministre.

Vous l'avez compris, mesdames, messieurs les députés, notre système d'enseignement supérieur et de recherche a besoin d'évoluer. Je me suis engagé dans cette démarche. Le projet de loi de finances pour 1995 est un outil précieux dans cette direction.

Pour conclure, je voudrais rendre hommage aux hommes et aux femmes de l'Université comme de la recherche. Depuis un an et demi, j'ai eu l'occasion de les connaître, de dialoguer et de travailler avec eux. Si je devais détacher une priorité parmi les nombreuses que j'ai déjà énoncées, ce serait probablement de leur redonner confiance, de leur montrer que l'Etat sait choisir et orienter, en décidant, après une indispensable concertation. C'est avec eux que nous réussirons à construire le système de formation et de recherche dont notre pays a besoin pour l'avenir. C'est avec eux, et pour le bien de tous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

REMISE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES SIGNALÉES PAR LES PRÉSIDENTS DES GROUPES

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale m'a fait parvenir les réponses aux questions écrites signalées par MM. les présidents des groupes qui devaient être remises au plus tard à la fin de la présente séance.

La liste de ces questions sera publiée en annexe au compte rendu intégral.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures : Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Enseignement supérieur et recherche : enseignement supérieur *(suite)*.

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 18 au rapport n° 1560) ;

M. Aloys Geoffroy, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome XII).

Enseignement supérieur et recherche : recherche (*suite*).

M. Charles Josselin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 19 au rapport n° 1560) ;

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome XIII) ;

M. Robert Galley, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome V).

Entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat et article 55.

M. Jean Proriol, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale du Plan (annexe n° 20 au rapport n° 1560) ;

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tomes VI).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*